

CNM : Aurélie Filippetti rebat les cartes

La ministre de la Culture a remis en question le montage financier du Centre national de la musique. **PAGE 3**

Avignon confirme son rang international

De nombreux rendez-vous professionnels internationaux sont prévus à l'occasion de l'édition 2012. **PAGE 4**



Los Santos Inocentes

CNDC d'Angers : confirmation pour Robert Swinston

Le directeur de la chorégraphie de Merce Cunningham succédera à Emmanuelle Huynh en octobre 2012. **PAGE 11**

Jean-Noël Tronc : «La filière musicale doit choisir les bons combats.» **PAGE 6**

BIMENSUELLE

N° 300

6 juillet 2012

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Un dégel partiel confirmé en dépit des risques de rigueur

En attendant les arbitrages budgétaires pour le ministère de la Culture en 2013, les organisations professionnelles saluent des signes positifs, comme le dégel des crédits 2012.

La ministre de la Culture a débuté la saison des festivals, le 1^{er} juillet, par les arts de la rue, avec Viva Cité, à Sotteville-lès-Rouen. «*Ce n'est pas pour rien, soulignait-elle, les arts de la rue étant l'art populaire par excellence*». Une attention appréciée par les professionnels du secteur, à l'image de Pedro Garcia, directeur de Chalon dans la rue, ou Pierre Sauvageot, directeur de Lieux Publics à Marseille. Ils mettaient l'accent sur la faible part accordée à leur secteur et insistaient sur la nécessité de voir l'État considérer enfin de façon équilibrée les compagnies d'arts de la rue. D'autres secteurs revendiquent au même titre un traitement financier plus équitable, après avoir obtenu une reconnais-

sance esthétique : les arts du cirque (*lire page 2*) ou les musiques actuelles. Aurélie Hannedouche, déléguée générale du SMA (Syndicat des musiques actuelles), précise : «*Lors du Festival d'Avignon 2011, Georges-François Hirsch avait annoncé la labellisation d'une SMAC par département avec un financement plancher de 75 000 euros. Il s'agissait d'un effet d'annonce*». C'est donc en appliquant la formule présidentielle d'effort «*juste et partagé*» que la ministre de la Culture s'apprête à composer avec l'injonction du Premier



La ministre à l'Atelier 231 de Sotteville-lès-Rouen

ministre de réduire ses dépenses de fonctionnement et d'intervention de 7%. Une réduction suivie, en principe, d'une baisse de 4% en 2014 et autant en 2015. Mais ce cadre général d'économie sera précisé, ministère par ministère, au cours du mois de juillet. La ministre aura quelques arguments à faire valoir qui ont permis à certains de ses prédécesseurs de passer entre les gouttes, à commencer par les échelles de valeur. En 2012, le budget de l'État dédié au spectacle vivant est de 719 millions dont 417 millions en dépenses d'interventions et 290 millions en fonctionnement. Les 417 M€ de subventions sont à comparer aux 57 milliards d'euros de crédits d'intervention de l'État. Les récents rapports de la Cour des comptes viennent

aussi rappeler que la hausse de la dépense publique au cours des trente dernières années est liée à l'augmentation des prestations sociales et à la charge de la dette. Les crédits à la Culture n'y sont pour rien. Enfin, la hausse des crédits du spectacle vivant en 2012 est uniquement due aux 45 M€ dédiés à la Philhar-

monie de Paris encore en chantier. Le 29 juin, Aurélie Filippetti a annoncé qu'elle avait obtenu le déblocage de la réserve budgétaire de 6% sur les crédits au spectacle vivant. C'est un dégel partiel puisqu'il représente 23,5 millions d'euros de «*reconstitution de crédits*» comme on le dit au ministère de la culture. Le candidat François Hollande avait promis un dégel de tout le budget de la mission Culture. Encore le ministre a-t-il précisé la répartition de l'enveloppe débloquée : 18,5 millions iront aux DRAC pour les dépenses décentralisées et 5 millions seront versés directement par le ministère. Autant dire que les établissements nationaux ne seront pas concernés par le dégel. Au ministère, ce succès est présenté comme le résultat d'un

Michel Orier à la DGCA

La nomination de Michel Orier, 54 ans, comme directeur de la Direction générale de la création artistique (DGCA), était attendue au conseil des ministres du 4 juillet. Il succédera à Georges-François Hirsch, nommé il y a trois ans. Michel Orier dirige depuis dix ans la MC2 à Grenoble, première scène nationale de France par le budget global. Il a été, juste avant, conseiller pour le spectacle vivant de Catherine Tasca, ministre de la Culture (2000 à 2002), et directeur de la Maison de la culture d'Amiens de 1991 à 2000. Ancien président du Syndecac, il en est toujours membre. Il devra quitter la présidence de l'Association des scènes nationales.

► soutien présidentiel et le signe d'une bonne entente entre François Hollande et Aurélie Filippetti. Sur ce même registre, des symboles sont à relever, la venue du couple présidentiel pour la fête du dixième anniversaire du Théâtre du Rond-Point, ou encore sa présence, un soir de début juin à l'Odéon, pour voir *Ma chambre froide*, de Joël Pommerat. Les organisations professionnelles portent ces marques d'intérêt au crédit du nouvel exécutif. Ils veulent aussi croire que la stratégie d'investissement culturel que Jean-Marc Ayrault a mis en œuvre comme maire de Nantes trouvera une application nationale. Mais d'autres obstacles se présentent, notamment la remise en cause, par le ministère des Finances, d'une partie de l'abattement fiscal sur le mécénat. «*J'espère qu'Aurélie Filippetti*

arrivera à faire plier Bercy, confie Laurent Petitgirard, président de la Sacem. *C'est un point important, bien au-delà de la seule musique classique*».

Dans ce contexte où se combinent un fort capital confiance et de sourdes menaces de rigueur, les syndicats du secteur ne veulent pas apparaître divisés. Le Syndeac, qui doit reconstituer sa direction après le départ d'Irène Basilis, mise sur le soutien à la ministre et n'entend pas opposer les intérêts des grandes institutions aux réclamations de ré-équilibre du cirque ou des arts de la rue. Avec Michel Oriet à la Direction générale de la création artistique, c'est un directeur de grande scène nationale qui prend les rênes de l'administration centrale. Et un ancien président du Syndeac. ■ **YVES PÉRENNOU**

CABINET : CONSEILLER MUSIQUE OU PAS ?

Fallait-il un conseiller musique au cabinet d'Aurélie Filippetti ? Oui, selon Jérôme Roger, directeur général de l'Union des producteurs phonographiques français indépendant (UPFI) : «*Nous regrettons cette absence*». Non, pour Lorraine Villermaux, présidente du syndicat Profedim : «*La musique est une composante du spectacle vivant. Elle est trop souvent traitée à part. Un bon conseiller spectacle vivant et un bon DGCA doivent intégrer toutes les disciplines à part égale*». Cependant, dans l'entourage de la ministre, on parle du recrutement d'un chargé de mission pour suivre le dossier du Centre national de la musique.

PATRICK BLOCHE. Le nouveau président de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée nationale est Patrick Bloche [NOTRE PHOTO], député PS de Paris. Il était en concurrence avec Marcel Rogemont, député PS d'Ille-et-Vilaine et auteur de plusieurs rapports sur la culture. «*La culture est souvent représentée par Paris. Mon élection serait un signe fort adressé à la province*», plaideait Marcel Rogemont quelques jours avant l'élection.



D. B.

LA SACD POUR UN CENTRE NATIONAL DU SPECTACLE.

La SACD s'est félicitée de l'annonce du dégel des crédits au spectacle vivant. «*Au-delà, déclare-t-elle, la SACD souhaite que la réflexion engagée pour dégager de nouvelles ressources en faveur du spectacle vivant puisse être reprise et aboutir rapidement. [...] Alors que la ministre de la Culture et de Communication a fait part de son intention d'évaluer et de réorienter le projet de Centre national de la musique, la SACD l'encourage à intégrer le spectacle vivant dans son périmètre*».

Le réseau Territoires de Cirque réclame un soutien concret

CIRQUE. D'avril à décembre 2011, Cirque en campagne a tenu 13 rencontres sur les arts du cirque dans les régions françaises. L'opération était organisée par Territoires de cirque, réseau qui regroupe trente lieux de production et diffusion. Il vient de publier un livret qui présente les dix propositions pour développer la politique du cirque en France. «*La structuration du secteur remonte à vingt ans et a été lancée à l'époque par le ministère de la Culture*, expose Claire Peysson, présidente de l'association. *Mais les moyens n'ont pas suivi. La création du Centre national des arts du cirque a permis de former des jeunes brillants, mais les capacités de production et de diffusion ne permettent pas leur bonne insertion. Nous avons obtenu le label de pôle national des arts du cirque, après avoir bataillé deux ans, mais sans avoir de financements nouveaux. Cette fois, nous sommes dans l'impasse*» Les dix doléances de Cirque en campagne pourraient

en effet se résumer en une demande de reconnaissance, cette fois bien concrète, sous forme de crédits. La profession, déjà soutenue essentiellement par les collectivités territoriales, attend ce coup de pouce de l'État : «*Il manque 3 millions d'euros pour répondre aux besoins*», évalue Claire Peysson. Confronté aux mêmes difficultés que d'autres disciplines, le cirque présente plusieurs particularités qui aggravent son cas : une reconnaissance tardive dans le champ de la création contemporaine, des coûts liés aux tournées sous chapiteau, des temps de production plus longs, la nécessité d'un entraînement permanent pour que l'artiste garde son niveau, une forte croissance du nombre de professionnels... Dans une étude de 2010, le centre de ressources HorslesMurs estimait que le nombre d'artistes et de compagnies de cirque avait quintuplé en vingt ans pour atteindre les 450, proposant 940 spectacles. ■ **Y. P.**



Claire Peysson

Intermittence : la CGT-Spectacle sonne le clairon

ASSURANCE-CHOMAGE. La CGT-Spectacle en est convaincue, le Medef et la CFDT ont décidé d'avancer la renégociation de l'assurance-chômage dès la rentrée 2012, alors que la convention Unedic actuelle est valable jusqu'à fin 2013. Elle y voit un plan pour remettre en question les annexes 8 et 10 qui régissent l'assurance chômage des intermittents du spectacle. S'appuyant sur le rapport de la Cour des comptes de février dernier, le «think tank» libéral Ifrap a présenté ses propositions, sous la forme d'une tribune publiée le 6 juin

par *Le Figaro*. Agnès Verdier-Molinié, directrice de la Fondation Ifrap, parle de «*scandale*» à propos du financement des intermittents et s'en prend directement à la CGT qui, écrit-elle, «*contrôle plusieurs importants fonds de soutien et la caisse de retraite complémentaire des artistes techniciens Audiens*». Ses solutions : «*Augmenter les cotisations des employeurs en les indexant sur le nombre de journées indemnisées*», «*réserver le régime aux artistes*». La CGT-Spectacle en conclut : «*Il est vraiment temps de se mobiliser !*» ■

La lettre du spectacle

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettredu spectacle.com.

Directeur de la publication : Nicolas Marc. Directeur adjoint : Cyrille Planson. Rédacteur en chef : Yves Pérennou. Journaliste : Tiphaine Le Roy. Ont collaboré à ce numéro : Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Philippe Verrière. Direction artistique : Éric Deguin. Mise en page : Émilie Ripoche. Publicité et marketing : Fabiola Drouet. Comptabilité : Nicole Bouyer. Relations abonnés : Véronique Chema et Aurélie Barbereau.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 276 euros TTC. Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 euros TTC (Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement). Impression : Caen Repro (14). Une publication Millénaire Presse. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 0415 T78729. ISSN : 1294-2499. Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE - Reproduction interdite. Millénaire Presse. Presse PRO La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro. IMPRIMERIE

MUSIQUE

CNM : Aurélie Filippetti rebat les cartes

Une courte déclaration à l'AFP a suffi à la ministre de la Culture pour apaiser l'agitation autour du projet de Centre national de la musique. Le 26 juin elle a confirmé quelques points clefs : oui, il faut créer une «instance qui réunisse l'ensemble de la filière» et d'accord «pour définir collectivement quel sera son périmètre d'action». Mais non, le CNM ne se fera pas dans les conditions annoncées, parce que les dépenses n'étaient «pas budgétées en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et n'étaient pas sécurisées d'un point de vue juridique pour ce qui était des taxes sur les fournisseurs d'accès Internet.» Pour les premières, il avait été promis 15 M€ cette année et 50 M€ en vitesse de croisière. La nouvelle ministre rencontrera le collectif «Tous pour la musique» le 11 juillet.

En attendant, les protagonistes revoient leur tactique. Jérôme Roger, directeur général

de l'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI) s'en tient au dogme : «Restons sur le principe que le CNM doit être financé par le produit d'une taxe fiscale sur les fournisseurs d'accès Internet. Il faudra passer par les fourches caudines de la commission européenne. C'est encore techniquement possible pour 2013, mais cela suppose un arbitrage en juillet.» Les adhérents de la SPPE, société des producteurs phonographiques représentant les labels dits indépendants qui

nouveau directeur général Jean-Noël Tronc (lire en page 6). Il propose de s'entendre avec la filière cinéma, avant d'aller plus loin. Et cela ne ressemble pas seulement à une manœuvre face au lobby du cinéma, à entendre son président, Laurent Petitgirard : «Avec le CNM, on a pris les choses à l'envers. Je défends les auteurs, compositeurs et éditeurs. Je suis conscient que l'industrie musicale est dans une situation difficile et que pour générer des droits d'auteurs, il faut de l'exploitation, mais je vois, à chaque renégociation, les producteurs nous en réclamer davantage. La part des ventes sur Internet fait baisser leurs coûts, alors que la marge des créateurs restent la même. Il y a un problème de répartition.» Avec la Sacem, Aurélie Filippetti dispose d'un allié. Mais elle devra aussi faire ses preuves en obtenant la reconduction du dispositif du crédit d'impôt qui arrive à échéance à la fin de l'année. Une mesure essentielle qui coûte 6,5 M€ par an. **I. Y. P.**

«La façon dont les choses avaient été prévues n'était pas responsable.»

avaient accepté de transférer au CNM leur fonds d'aide à la production et à l'intérêt général, ont rappelé leurs conditions, le 14 juin : un équilibre entre aides sélectives et aides automatiques, un financement nouveau de la filière (95 M€) et un démarrage au 1^{er} janvier 2013. La Sacem a pris ses distances avec le montage prévu, depuis l'arrivée de son

3 QUESTIONS À

Lorraine Villermaux, présidente de Profedim

«Le protocole du CNM est d'une totale ambiguïté»

Quelles sont vos attentes à l'égard du nouveau ministère ?

Nous sommes dans l'attente avant tout de retrouver un dialogue et une relation sereine. Nous espérons que les musiques savantes vont regagner une place dans la politique culturelle alors qu'on avait ressenti un vrai déni ces dernières années. Nous espérons un plan de relance et pouvoir contribuer à l'écriture de la loi d'orientation pour que la musique ne soit pas laissée pour compte comme dans le rapport sur le financement du spectacle vivant. Il faudra aussi clarifier le débat sur la réforme des collectivités territoriales.

Sur quels points faudrait-il agir vite ?

Dans le domaine de la fiscalité, certaines structures, comme les centres nationaux de création musicale Grame et Muse en circuits, connaissent des difficultés qui nous valent des discussions avec Bercy. Au plan international, nous n'avons jamais réussi à avoir une réflexion de fond sur la facilitation de l'export et la diffusion de nos spectacles dans le monde. Nous ne demandons pas beaucoup de moyens supplémentaires, mais nous ne voulons plus de la double

peine, c'est-à-dire être fiscalisés à l'étranger et à notre retour. Une autre préoccupation est de remettre sur la table le débat sur les festivals : que ces entreprises soient reconnues à leur juste valeur. Et nous réclamons un plan auditoriums et lieux de diffusion.

Êtes vous toujours aussi opposée au CNM ?

Après réflexion et audition, nous nous sommes prononcés contre ce projet fin 2011. Il y a au départ une problématique de périmètre. De quelles musiques parle-t-on dans le Centre national de la musique ? La musique savante et de patrimoine a du mal à se positionner dans ce dispositif pour lequel l'industrie musicale fait pression. Le protocole est d'une ambiguïté totale et la gouvernance est loin d'être claire. Défendre l'industrie musicale, pourquoi pas, mais il faut une réflexion sur le soutien à nos musiques. Quand on voit que le plan d'aide à la musique se chiffrait à quelques centaines de milliers d'euros et qu'on a trouvé 15 M€ pour le CNM, cela nous interroge. Le ministère doit rester souverain sur le soutien au service public. Réfléchissons ensemble à la répartition des ressources nouvelles. **I**

PROPOS RECUEILLIS PARYVES PÉRENNOU



ILS ONT DIT

MARC SLYPER

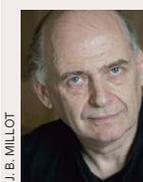
Secrétaire général du SNAM-CGT.

«Il y a une attente énorme dans le métier, on ne peut pas donner un coup d'arrêt au CNM. Nous sommes pour un dispositif ouvert, sous réserve que tout ce qui relève du service public (labels, institutions musicales, scènes de musiques actuelles...) reste à l'écart du CNM pour ce qui est de leur fonctionnement. Les activités de ces structures qui relèvent du secteur marchand (captation, enregistrements...) doivent donner lieu à des actions du CNM.»

JÉRÔME ROGER

Directeur général de l'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI).

«Utiliser le CNC comme réceptacle de la taxe fiscale pour la musique serait la solution de désespoir quand on aura tout essayé.»



LAURENT PETITGIRARD

Président du conseil d'administration de la Sacem.

«Nous ne mettons pas de veto sur le CNM, mais je considère que les producteurs ont commis une erreur en apportant leurs 25% destinés aux actions d'intérêt général.»



Avignon confirme son rang international

Les rendez-vous professionnels internationaux se multiplient à Avignon. L'Institut français, outre une session de formation pour attachés culturels, organise une rencontre professionnelle, le 13, avec des témoignages d'artistes : Gisèle Vienne, Dieudonné Niangouna, Camille Boitel, Thomas Lebrun... Le même jour, à 15h, se tiendra le débat à la cour du Cloître Saint-Louis sur les agences internationales : «*Il sera question notamment des enjeux de notre collaboration en territoire extra-européen avec British Council, Goethe Institut, Cervantes, Pro Helvetia*», précise Sophie Renaud, directrice du Département des échanges et coopérations artistiques à l'Institut français. Le 14 à 15 h, aura lieu la première réunion de Circles, le nouveau fonds de production créé par l'Institut français. Du 16 au 19, le Théâtre de la Place, de Liège (Belgique), tiendra un séminaire sur la critique théâtrale dans le cadre du programme européen Prospero. Les adhérents de l'association Les Rencontres se retrouveront les 19 et 20 pour parler des capitales européennes de la culture, en présence de responsables de villes capitales



Teatro del Caballero de Cuba au Monte-Charge passées ou à venir. Le 13, la SACD invite à une rencontre franco-britannique avec, entre autres, Jonathan Mills, le directeur du Festival International d'Édimbourg et Kath Mainland, directrice de l'Edinburgh Festival

Fringe Society. Le 17, l'Assemblée des Départements de France débattira de l'influence du droit communautaire sur les politiques culturelles. Il faut aussi mentionner les salons d'artistes de l'ONDA, qui impliquent le British Council, et les rencontres européennes du Festival d'Avignon, le 10 juillet. Dans le cadre du Off, plusieurs organismes régionaux donnent rendez-vous pour parler d'international, comme l'Orcca, le 12, ou Acte-Pro Picardie, le même jour, sur la politique culturelle européenne. Enfin, Avignon 2012 sera marqué par l'hommage à Václav Havel, à Villeneuve en Scène, le 15 juillet, avec de nombreuses propositions dont le groupe mythique The Plastic People of the Universe. ■ Y. P.

Off : une semaine internationale

Avignon Festival & Compagnies organise une semaine internationale, du 19 au 25 juillet. Les Flamands, nombreux cette année dans le Off, ouvriront les débats suivis par les Wallons. Le 21 est consacré à l'Asie, puis la Méditerranée, la scène africaine... Le nombre de spectacles dans le Off venus de l'étranger est en hausse cette année (114 contre 93 l'année dernière). 369 professionnels étrangers avaient été accrédités en 2011. Après l'expérience chinoise de 2011, des partenariats sont en vue avec des organisations de Catalogne, Brighton et Adelaïde (Australie).

NORD-PAS-DE-CALAIS EN AVIGNON.

Le conseil régional du Pas-de-Calais apporte 191 000 euros à six compagnies régionales dans le Off d'Avignon. Ce sont le Théâtre de la Bardane, THEC, Ces champs sont là, La Fabrique, Théâtre Octobre, Sputnik Theater. Elles joueront à Présence Pasteur. Par ailleurs, 135 jeunes se rendront sur place pour voir les compagnies régionales avec lesquelles ils ont travaillé au cours de l'année scolaire.

PACA : LIEU DE TRAVAIL.

Le conseil régional de Provence-Alpes-Côtes d'Azur avait ouvert l'année dernière un lieu de rencontres professionnelles et de débats. Elle renouvelle cette opération, du 9 au 15 juillet, avec le concours de la Régie culturelle régionale et de l'Arcade, à l'Antenne régionale de Vaucluse. Elle offre des espaces de travail, de débats et de rencontres, d'information et de ressources aux opérateurs et aux compagnies du territoire.

LES PAYS DE LA LOIRE ASSIDUS.

Chaque année depuis quinze ans, le conseil régional des Pays de la Loire met le Grenier à disposition de sept compagnies. Ce sont Le Théâtre de l'Ephémère, le Théâtre du Reflet, le Théâtre d'Air à Laval, le Théâtre pour Deux Mains, la compagnie David Drouard, Les Aphoristes, CréatureS. Cinq

autres compagnies régionales sont ailleurs dans le Off : le Théâtre régional des Pays de la Loire, le Théâtre Icare, Le Théâtre-Nuit, le Théâtre du Rictus et la Houllala Compagnie. L'année dernière le Grenier à sel avait reçu 5 918 spectateurs, soit 12%. Le conseil régional investit 300 000 euros dans cette opération.



ALAIN SZCZYZYNSKI

Push Up au Grenier à sel

PICARDIE. Neuf compagnies de la région Picardie ont reçu le soutien de leur conseil régional pour participer au Off d'Avignon : l'Arcade à Soissons (02), la Cyrène, les Lucioles, la Yole, La Fabrique des arts d'à côté, Teatro di Fabio, Art Tout Chaud, Les Gosses, La Lune bleue. 125 000 euros sont consacrés à cette opération par la collectivité. Six classes de lycées séjourneront également cinq jours à Avignon.

LANGUEDOC-ROUSSILLON : AIDE À LA DIFFUSION.

Réseau en scène, agence régionale du spectacle vivant de la région Languedoc-Roussillon apporte une aide à la diffusion à sept compagnies (enveloppe globale de 31 500 euros).

Ce sont les compagnies Les Nuits claires (La Manufacture), In Situ (au Théâtre des Halles), Troupuscule (Théâtre de l'Alizé), Méli Mélodie à la Maison du théâtre pour enfants, Adesso e Sempre (à la Manufacture). Au festival Villeneuve en scène : Intime Camarade, Conduite intérieure et Lackaal Duckric.

AUVERGNE.

Le Transfo, agence culturelle de la région Auvergne, expérimente l'accompagnement de cinq spectacles de compagnies régionales. Il s'agit de relations presse (Isabelle Muraour) et d'un document de communication édité par la Région.

«*L'enveloppe est modeste, mais cette expérience confirme un besoin d'accompagnement à la démarche et met en valeur un esprit collectif*, indique le directeur de Transfo, Simon Pourret.

L'aide à la diffusion ne nous paraît pas le bon angle.» Les spectacles :



Les Vieux Os

En Piste, de Claire Petit et Sylvain Desplagnes à Présence Pasteur, Water Soul, de Vendetta Mathea aux Lucioles, Le Sommeil délivré, de Pascale Siméon au Bourg-Neuf, Les Vieux Os de la Volga au Golovine.

Nouvelle donne pour les relations entre État et collectivités territoriales

AVIGNON : LES DÉBATS. Après des années de rivalité politique, la relation entre État et collectivités territoriales doit reprendre ses marques. Les nombreuses rencontres prévues à Avignon sur la décentralisation culturelle vont permettre de mesurer les engagements des uns et des autres. La loi de décembre 2010 sur les collectivités territoriales sera réformée en 2013 et la future loi d'orientation sur le spectacle vivant devrait clarifier les champs de compétence. Le tout dans un cadre budgétaire toujours contraint. Les associations d'élus vont renouveler, à Avignon, l'engage-

ment qu'elles avaient pris en juillet 2010 en faveur des arts et de la culture. Ce sera le 16 juillet dans la cour du Cloître Saint-Louis. Dans un registre plus technique, cinq agences régionales vont présenter les résultats de leur étude coordonnée sur les financements publics à la culture dans leur territoire (le 18, à 15h, à l'ISTS). De son côté, la Fédération nationale des élus socialistes et républicains a composé un programme roboratif pour ses rencontres, avec pas moins de cinq colloques et un forum sur Avignon, Aix-en-Provence et Arles. ■

Les CDC aux Hivernales

DANSE. Au Théâtre des Hivernales, à Avignon, le programme «L'Été au CDC, particulièrement danse» succède à «Quand les Régions s'en mêlent» qui était proposé par le centre de développement chorégraphique depuis 2005, et prenait appui sur les régions. L'initiative de 2012 apparaît comme une phase de transition car, à Uzès, l'association des CDC a annoncé une nouvelle manifestation pour Avignon 2013, intitulée l'Été des



Lamali Lokta, de Karine Ponties

CDC, destinée à devenir une vitrine de l'activité de chaque CDC. La programmation de cette année en est une sorte de numéro zéro. Le Théâtre des Hivernales teste notamment l'élargissement du nombre de créneaux (8 dans cette configuration, de 10h à 21h30, soit 11 heures sans interruption), la collaboration avec des partenaires institutionnels nouveaux et les coûts de fonctionnement. ■

DANSE AU VERBE INCARNÉ.

Le Théâtre des outre-mer en Avignon que dirige **Greg Germain** à la Chapelle du Verbe Incarné, propose «Danser ! Solo ou duo». Des projets de durée réduite, dansés, portés par des artistes mal connus qui changent de ceux habituellement montrés durant le Off. **Marie-Pierre Bousquet**, codirectrice, a consacré un créneau complet, à 12h15, avec six chorégraphes issus de l'outre-mer. «Animer un créneau tournant comme celui-là revient à doubler le nombre des artistes que nous recevons, observe Marie-Pierre Bousquet. Il a fallu renforcer l'équipe technique.»

MOISSON DES TRADUCTIONS.

La SACD présente, le 13 juillet au conservatoire du Grand Avignon, la Moisson des traductions sur Internet : une base de données accessible en ligne qui répertorie plus de 6 000 traductions, en 46 langues, de pièces de théâtre contemporaines d'expression française.

MICADANSES À LA CONDITION DES SOIES.

Micadanses, structure dévolue au développement de la danse contemporaine à Paris, revient pour la troisième année avec une programmation en créneaux partagés, baptisée cette fois

MIAO (Micadanses in Avignon Off). «C'est une formule qui donne une très bonne visibilité aux artistes», explique **Christophe Martin**, directeur de Micadanses qui précise : «L'opération est une coréalisation avec La Condition des soies. Trois partenaires y contribuent, nous, la Condition et les compagnies.»

ON I DANSE. Quatre compagnies de danse iséroises et une drômoise mutualisent leur présence au théâtre de l'Oulle, elles sont fédérées sous le titre «On I danse». Le projet, coordonné par le bureau La Bada, est soutenu par le Département de l'Isère et la Région Rhône-Alpes.

MANIFESTE POUR LE JEUNE PUBLIC. Le *Manifeste, pour une politique artistique et culturelle du spectacle vivant en direction de la jeunesse* est publié cet été par Scène(s) d'enfance et d'ailleurs. La sortie sera fêtée le 16, à 17h, sur la Péniche Rhône-Alpes.

L'ADAMI DÉMATÉRIALISE.

L'opération de soutien «En compagnie de l'Adami» à 16 créations et 16 reprises dans le Off, est soutenue par une web application disponible sur mobile. Il sera aussi possible de la télécharger en flashant un QRcode.

THÉÂTR'ENFANT : 12 SPECTACLES.

L'année dernière, la Maison du théâtre pour Enfants avait accueilli 10 685 spectateurs pour son festival Théâtre'enfants. La trentième édition, du 10 au 28 juillet, propose douze spectacles, à partir de 18 mois.



Tintinnabulle à La Luna

SNES : 6 000 EXEMPLAIRES.

Le Syndicat national des entrepreneurs de spectacles tire à 6 000 exemplaires un catalogue regroupant les spectacles de 71 adhérents présents dans le Off d'Avignon. Il tiendra une permanence à la CCI de Vaucluse et, à la Maison des vins Inter-Rhône, organisera des rencontres apéritives, à 19 h et deux speed-dating en partenariat avec Inter-Rhône, la SACD, la la Sacem, Audiens et Assurance & Spectacle les 15 et 22 juillet.

MAISON PROFESSIONNELLE MUTUALISÉE.

C'est à l'initiative des organisations professionnelles que s'est créée cette année la maison professionnelle, souligne la direction du Festival d'Avignon qui en assure la gestion. Du 11 au 20 juillet, le collège Viala est mutualisé entre l'Adami, l'Afdas, Audiens, la CFDT, la CGT, le CMB, le CNC, le FNAS, FO, Pôle emploi, RCE, la Sacem, le SNSP et le Syndeac.

INTERPRÈTE ET INTERVENANT.

«Artiste-interprète, artiste intervenant, où est le problème ?». Rencontre organisée par le Synavi le 13 à l'AJMI, à 10h.

Centenaire Jean Vilar

ANNIVERSAIRE. Une exposition avec monographies et documents rares, la mise en espace d'une pièce inédite de Jean Vilar par la Comédie-Française sous la direction de Jacques Lassalle, une lecture par Jacques Téphany de lettres inédites de Jean Vilar à son épouse, une lecture des notes que Jean Vilar affiche au tableau de service de son théâtre, un texte sur Jean Vilar et Antoine Vitez de et par Jack Ralite, avec Robin Rennucci... C'est un copieux programme qui a été concocté par la maison Jean Vilar en association avec le Festival d'Avignon pour le centenaire de la naissance de Jean Vilar. S'y ajoute la création de KomplexKapharnaüm, le 14 juillet, devant le palais des Papes. À noter un documentaire inédit sur l'édition 1967 du festival, au cinéma Utopia.

ENTRETIEN

«La filière musicale doit être responsable et choisir les bons combats»

Jean-Noël Tronc est le nouveau directeur général de la Sacem.

La Sacem a-t-elle un rôle à jouer dans le Centre national de la musique ?

J'ai la responsabilité de dire «ouvrons les yeux». Le dispositif du CNM, tel qu'il a été construit, n'était pas bouclé sur le plan financier. La mission de préfiguration a remarquablement bien travaillé, mais le financement, c'est le rôle de l'État. Des engagements financiers ont été pris par les acteurs politiques, en janvier au Midem. J'ai été, moi aussi, impliqué dans ces discussions. Mais, à l'époque, nous avions deux sources de financement identifiées, l'hypothèse d'une nouvelle taxe et celle d'un partage (amical ou conflictuel) de la taxe sur les services de télévision (TST) entre la filière cinéma-audiovisuel et la filière musicale. Depuis quelques mois, la Commission européenne, en censurant une autre taxe, a indiqué qu'elle était réservée – le mot est faible – sur une nouvelle taxe. Quant à l'autre hypothèse, la TST n'est pas stabilisée puisque les indications données par Bruxelles doivent conduire le Parlement français à revenir sur cette taxe. Or, à l'automne 2011, le produit de cette taxe a déjà été sensiblement érodé par le Parlement.

Vous suggérez donc une troisième voie...

Oui, ma préoccupation est la vitesse car le temps administratif n'est pas le temps économique et, dans notre filière, des gens vont mal, à commencer par nos propres sociétaires dont les revenus ont baissé de 26% depuis 2003. Comme j'ai été nommé à la tête d'une des commissions du CNC, je connais bien son fonctionnement. Avec le CNC, on a

un dispositif qui fonctionne, alors que le CNM va d'abord devoir se constituer en tant qu'établissement public puis faire valider son dispositif par Bruxelles, processus qui ne peut pas prendre moins d'un an. Dans une logique de préfiguration, n'y-a-t-il pas possibilité d'aller prendre une partie de ce que produit la TST ? Le CNC, aujourd'hui est un véhicule déjà utilisé par d'autres professions comme le jeu vidéo. Le Parlement à l'automne, va revenir sur la TST. Si la filière musique et audiovisuelle défendaient ensemble ce dispositif, nous serions plus forts. Même



MARCO CHESNEAU

Objectif : valoriser le réseau

«Un des atouts majeurs de la Sacem, c'est son réseau local», explique son nouveau directeur. Jean-Noël Tronc a décidé de créer une direction générale du réseau qui lui est directement rattachée. Il souhaite aussi s'appuyer sur ce réseau pour développer les comités d'experts. «Nous voulons mettre en place des comités d'action culturelle qui réuniront, tous les deux mois dans les 26 régions, les représentants des collectivités territoriales, de porteurs de projets, de la DRAC, de l'équipe CNM quand elle sera en place et des équipes qui portent les dispositifs d'action culturelle pour les sociétés de gestion collective.»

s'il y a des passerelles et des amitiés entre nos filières, la manière dont tout cela a été monté a été vécue dans une logique de conflit entre musique et cinéma. Une position fermée affichée par la filière musique est domageable. Le CNM est un enjeu important. Nous y souscrivons, mais il y en a d'autres, plus immédiats et vitaux, comme la copie privée, le crédit d'impôt...

Vous croyez au succès de la conciliation européenne sur la copie privée ?

António Vitorino vient seulement de commencer ses consultations. Quoi qu'il en soit, les dangers ne viennent pas de la Commission. Sur les 27 pays de l'Union, deux pays n'ont pas de système de copie privée, le Royaume-Uni et l'Irlande. Le gouvernement britannique a proposé de créer une exception au droit d'auteur sans aucune compensation. D'autre part, il y a un contentieux à la Cour européenne de Luxembourg contre le dispositif autrichien. En France, on attend, mi-juillet, une décision du Conseil constitutionnel. Je le maintiens, nous avons, en France, une véritable guerre de pilonnage de la part d'industriels ou plutôt qui se présentent comme tels mais qui ne produisent pas de richesses en France, à la différence de la filière musicale avec ses 100 000 emplois. Il y a trente ans, la copie privée anticipait un phénomène qui n'a cessé de se développer : de plus en plus de richesses ont été accumulées par une industrie fabriquant des produits dont la valeur dépend du contenu culturel. Le partage n'est pas équitable.

Vous défendez un accord avec le cinéma sur l'aide à la musique pour que la filière se concentre sur d'autres questions ?

Le débat le plus important des deux années à venir, que le président de la République avait annoncé, est celui sur les dispositifs en faveur de la création. L'Hadopi, de ce point de vue, est une partie assez secondaire de l'enjeu, en tous cas pour la musique. Mais, derrière, il y a le problème de la répartition de la valeur et la question de la diversité culturelle. On a des outils qui marchent, ce sont les quotas. Comment les adapter à l'ère numérique ? Face à ces débats, la filière musicale doit être responsable et choisir ses combats. Si les filières culturelles pouvaient trouver entre elles un dispositif qui évite un trop grand engagement législatif, ce serait une manière d'amorcer la pompe du CNM. ■ **PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU**

Mon Projet musique : portail des aides à la musique

ACTION ARTISTIQUE. La Sacem lance un portail Internet pour fédérer les aides à la musique. Nommé Mon Projet musique, il recense déjà une centaine de programmes d'aides de la Sacem, l'Adami, la Spedidam, FCM, CNV, sociétés de producteurs phonographiques, collectivités... Et d'autres sont invitées à rejoindre



le site. L'interface guide le visiteur vers le dispositif qui pourrait le concerner. Une fois la fiche trouvée, un lien hypertexte redirige vers le site de l'organisme concerné. monprojetmusique.fr va s'enrichir d'une base de données sur les aides attribuées, à commencer par celles de la Sacem. Il permettra de consul-

ter la liste des bénéficiaires, mais aussi de faire des recherches thématiques ou géographiques. Jean-Noël Tronc a lancé ce projet il y a deux mois : *«Depuis janvier, j'ai rencontré beaucoup d'acteurs de la filière, j'ai compris auprès d'eux combien la diversité des aides apporte une vraie richesse et j'ai entendu la crainte d'arriver à un guichet unique. Derrière ce projet, il y a deux ambitions : la simplification et la transparence de l'information.»*

Le département des relations professionnelles et de la communication de la Sacem a piloté ce projet, avec Emmanuel Bourcet à la coordination et l'agence La Netscouade. ■

MUSIQUES ACTUELLES

Fréquentation des salles : pas de catastrophe, mais...

Plusieurs organisations (Prodis, SMA, Fédurok...) s'inquiètent des difficultés de fréquentation rencontrées par certaines salles. Aurélie Hannedouche, déléguée générale du Syndicat des musiques actuelles, constate : «Globalement, il n'y a pas de problème de fréquentation dans les concerts de têtes d'affiches ou de genres bien spécifiques. Les difficultés concernent les jauges de moins de 600 spectateurs et donc les artistes en développement. Du coup, les programmeurs prennent moins de risques.» Un tour d'horizon du côté des salles révèle des situations contrastées. À Avignon, l'AJMI, salle de jazz de 250 places, subit une forte chute. Anne-Marie Parein, son administratrice, témoigne : «Alors qu'en 2010, nous accueillions en moyenne 200 spectateurs par spectacle, nous sommes tombés à 70 en 2011. Nous n'avons pas trouvé de raison précise. La moitié de nos spectateurs sont des adhérents, mais beaucoup d'autres restent insaisissables.» La salle doit, en outre, faire face à une baisse des subventions de la DRAC. À Lille, l'Aéronef (350 et 2 000 places) a maintenu sa fréquentation, mais a rencontré des difficultés, en avril et mai, pour montrer

des artistes en développement. La Cartonnerie de Reims a, elle aussi, connu la même période d'embûches : «Nous étions toujours en deçà de nos objectifs, quel que soit le concert, résume Gérard Chabaud, directeur. Les élections ont-elles créé un climat anxieux ? J'ai constaté que les festivals de l'été mettaient en vente leurs passes à des tarifs promotionnels plus tôt et avec beaucoup de communication...» Au contraire, El Mediator, salle du Théâtre de l'Archipel à Perpignan, enregistre une excellente fréquentation, selon son directeur, Domènec Reixach qui reconnaît que «le public achète de plus en plus ses places au dernier moment, même pour un concert d'Arthur H». Il ajoute : «Les coréalizations s'imposent de plus en plus pour maîtriser les coûts de l'artistique.» Cargo de Nuit (Arles, 350 places) confirme la tendance aux achats de dernière minute et peine à atteindre les 200 à 250 spectateurs. La salle maintient pourtant des tarifs stables depuis plusieurs années. Julien Pauletto, programmeur, rassure : «Nous coproduisons avec des associations ou tourneurs pour réduire le coût des concerts. Ce n'est pas la catastrophe, le public est là.» ■ NICOLAS DAMBRE

SCÈNES CONVENTIONNÉES : UN PRÉSIDENT.

Michel Roudier, directeur du Gallia Théâtre, à Saintes (16), est le nouveau président de l'Association nationale des scènes conventionnées. Son bureau : vice-présidente Monique Plouchard, du Théâtre Paul Éluard de Bezons (95) ; trésorier Jean-François Munier de L'Étoile du Nord à Paris ; secrétaire Solange Charlot du Théâtre Les Sept Collines, à Tulle (19). Sont membres du conseil d'administration Jacques Madebène (Le Sémaphore, à Cebazat), Alain Moreau (Théâtre de Villefranche), Régis Sénécal (Trianon transatlantique, à Sotteville-lès-Rouen). Un nouveau texte régissant les scènes conventionnées est toujours en chantier au ministère de la Culture.



Michel Roudier

UN LIVRET SUR LA REVENTE DE BILLETS.

Le Prodis a publié un livret pour mettre en garde les spectateurs sur la revente illégale de billets. «Seuls les distributeurs mandatés par le producteur du spectacle sont autorisés à vendre les billets», rappelle le syndicat dans ce texte, avant de détailler les risques d'acheter sur le premier site Web venu. Ce guide sera suivi d'une campagne d'information en juillet.

UN AN FERME REQUIS CONTRE LE GÉRANT DE STARLIGHT.

Le procureur du tribunal correctionnel de Versailles a réclamé deux ans de prison, dont un an ferme, et une amende de 10 000 euros contre le gérant du site internet de revente de billets Starlight-europe.com. Il était poursuivi pour pratiques commerciales trompeuses, une plainte pénale ayant été déposée par 239 clients. Le prévenu s'est défendu en se déclarant «victime d'une croisade menée par le Prodis contre le second marché et en particulier contre Starlight». Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 17 septembre.

SACEM : LE NOUVEAU CA.

Le nouveau bureau de la Sacem : président Laurent Petitgirard ; vice-présidents Jean-Marie Moreau, Jean-Claude Petit, David Séchan ; trésorier Christian Gaubert ; trésorier adjoint Bruno Lion, secrétaire général Arlette Tabart et secrétaire général adjoint Dominique Pankratoff. Les autres membres du conseil d'administration sont : Wally Badarou, Alain Chamfort, Thierry Communal, Jean Fauque, Nicolas Galibert, Rémy Grumbach, Donald Kent, Sylvain Lebel, Caroline Molko, Jean-Max Rivière, Christian de Ronseray, Richard Seff.

Une salle pour fédérer le secteur des musiques actuelles toulousain

TOULOUSE. La future salle de musiques actuelles de Toulouse ne sera pas concurrente des deux grandes salles de l'agglomération, Le Bikini, à Ramonville, et Le Phare, à Tournefeuille. C'est ce que promet en tous cas l'adjointe à la culture de Toulouse, Vincentella de Comarmond. La salle de 500 places ouvrira fin 2013 dans le quartier Bordeaux. «Nous souhaitons donner la possibilité aux acteurs alternatifs de s'inscrire dans ce lieu, aux côtés de la sphère marchande et de la sphère publique», précise Hervé Bordier, directeur du pôle des musiques actuelles à la Ville de Toulouse. L'idée est de ne pas être sur le modèle d'une SMAC classique. Nous souhaitons apporter une nouvelle gouvernance.» Le statut juridique de l'établissement n'est pas encore défini. Hervé Bordier émet l'idée d'une gestion commune de la grande salle par les acteurs participant au projet. Depuis 2010, des réunions sont



Un bâtiment conçu par le cabinet d'architectes GGR

proposées chaque trimestre par la Ville afin de définir les cadres d'intervention et objectifs de la structure, et pour questionner les musiques actuelles sur ce territoire. Ces débats, sur des sujets comme l'accompagnement artistique, la ressource, ou les cafés-culture, réunissent élus, professionnels, syndicats et experts extérieurs à la région. Outre la diffusion, l'établissement proposera un lieu de gestion de la ressource et une mix-box. Cet espace de 160 places permettant des captations audiovisuelles sera dédié aux professionnels. L'établissement accueillera également des studios pour les amateurs et une partie du cluster Ma Sphère. Ce groupement de 14 structures locales est coordonné par le réseau Avant-Mardi, et une partie devra être hébergée dans d'autres bâtiments à proximité, qui restent à trouver. Toutes activités confondues, une centaine de personnes seront amenées à travailler chaque jour dans l'établissement. ■ T. L. R.

FRANCHE-COMTÉ

Besançon : une fusion et de grandes ambitions

En septembre sera lancée la première saison commune du Théâtre de l'Espace et du Théâtre musical, à Besançon. Leur union donnera un établissement du «top 20» des scènes nationales avec un budget prévisionnel d'environ 4 M€. En 2010, le Théâtre de l'Espace avait un budget de 1,8 M€. Selon Anne Tanguy, directrice depuis septembre, les deux structures se complètent. L'Espace, situé en dehors du centre-ville, possède une jauge de 400 places et son plateau est adapté à la danse. Le Théâtre musical, avec plus de 1 000 places, est une ancienne maison d'opéra équipée d'une fosse d'orchestre. Anne Tanguy entend développer la pluridisciplinarité et quatre artistes ou ensembles seront associés à cette saison commune : l'Orchestre Besançon-Montbéliard Franche-Comté, les chorégraphes Nathalie Pernette et Ambra Senatore, et la metteuse en scène Sandrine Anglade. Le budget production sera de 300 000 €. Dès la rentrée, la communication et la billetterie seront mutualisées. En janvier, un établissement public de coopération culturelle remplacera l'association qui gérait l'Espace et la régie autonome



Anne Tanguy



Mesdames de la Halle

personnalisée du Théâtre musical. Les postes ont été fusionnés. Anne Tanguy a pris la direction du Théâtre musical en février à la suite de Loïc Boissier, qui avait également postulé à la direction de la scène nationale. «Le rapprochement a été très rapide, se félicite la directrice. L'administrateur du théâtre musical est parti comme directeur administratif et financier de l'Opéra de Lille, la direction technique a également fusionné. Il n'y a pas eu de doublons dans les équipes, tous les postes sont confortés.» Restera à faire circuler les publics des deux scènes, jusqu'ici bien distincts. Il sera nécessaire d'harmoniser les tarifs qui sont relativement élevés au Théâtre musical, alors qu'ils se situent «parmi les moins chers des scènes nationales» à l'Espace, selon la directrice. «Nous pensons proposer un tarif moyen de 10 € sur l'année.» ■ T. L. R.

Orléans : la marge artistique se serre

SCÈNE NATIONALE. «Je ne cherche pas la polémique, je sais que les temps sont durs pour tout le monde !» François-Xavier Hauville, directeur de la scène nationale d'Orléans, modère les regrets formulés dans l'éditorial de la plaquette de saison 2012-2013, sur la faiblesse de ses moyens. La capacité artistique se limite à 650 000 € alors que le budget de l'établissement dépasse 4,1 M€. Le théâtre d'Orléans héberge le centre dramatique national dirigé par Arthur Nauzyciel, les programmations du Cado (Centre national Art dramatique Orléans), les concerts de l'orchestre symphonique et plusieurs autres structures. Les charges de fonctionnement du bâtiment et d'accueil technique absorbent



L'ensemble Cairn avec John Hollenbeck

la plus grande partie des moyens. Comme les subventions publiques n'augmentent pas, la marge artistique de la scène nationale se réduit, chaque fois qu'une facture augmente. «Tout le monde est conscient qu'il faudrait reconstituer ce budget, constate le directeur. Mais la situation budgétaire est refroidie partout. La scène nationale est aussi sous-équipée en moyens humains. Et pourtant elle marche bien !» La situation se traduit par des renoncements : pas de lyrique ni de symphonique sur scène (hormis les concerts de l'orchestre symphonique de la ville). À la longue, le risque est de voir le théâtre perdre peu à peu sa capacité artistique, devenir gestionnaire de salles et ne plus répondre aux exigences du label de scène nationale. Avec Bruno Lobé, directeur adjoint en charge de la danse, François-Xavier Hauville tient pourtant cette menace à distance avec une programmation exigeante et diversifiée : Robyn Orlin, hommage à John Cage, Claire Diterzi, le cirque XY, Staff Benda Bilili, Phia Ménard, un récital bel canto et six concerts du Quatuor Diotima, de Brahms à Boulez... ■ Y. P.

SAINT-NAZAIRE : INAUGURATION.

Le nouveau théâtre de Saint-Nazaire conçu par Karine Herman (*La Lettre du Spectacle* du 6 janvier 2012) sera inauguré le 7 septembre. L'équipement sera doté d'une salle de 826 places avec une scène de 350 m², d'une seconde salle consacrée au travail de création (plateau de 250 m²), d'un foyer des artistes et de locaux administratifs et techniques. La scène nationale est dirigée par Nadine Varoutsikos-Perez.

2013, ANNÉE CYRANO. En février, le directeur du Théâtre national Bordeaux en Aquitaine, Dominique Pitoiset créera *Cyrano de Bergerac* au TNB, à Rennes, avec Philippe Torreton (80 dates cette saison, 70 dates la saison prochaine). En juin, ce sera au tour de Georges Lavaudant monter sa version de la pièce aux Nuits de Fourvière. Elle sera jouée à la rentrée 2013 à la MC93.

SACD : LE NOUVEAU C. A. Le réalisateur et scénariste Jacques Fansten a de nouveau été élu président de la SACD. Il succède à Sophie Deschamps et avait déjà été président de la SACD de 2007 à 2010. Parmi les 14 nouveaux membres du conseil d'administration, relevons Jean-Claude Grumberg, à la commission théâtre (la présidente reste Denis Chalem) et Dominique Probst à la commission musique (le président reste Philippe Hersant). Parmi les nouveaux administrateurs délégués : Daniel Larrieu à danse, Georges Tzanos à l'animation, Philippe Goudard aux arts du cirque, Catherine Cuenca à la création interactive.

UNION LA VILLETTE PARIS-VILLETTE. L'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), à Paris, programmera quatre spectacles de théâtre et un concert du festival Jazz à la Villette au Théâtre Paris Villette la saison prochaine, soit une vingtaine de représentations et un peu plus de 100 000 euros, au titre de coréalizations. La communication et le programme seront mutualisés. Jacques Martial, président de l'EPPGHV veut «convaincre les pouvoirs publics de l'urgence à (les) accompagner afin de préserver la pluridisciplinarité à la Villette». Patrick Gufflet, directeur du Théâtre Paris-Villette, assurait que la Mairie de Paris dénoncerait avant le 30 juin la convention d'occupation du lieu – les murs appartiennent à l'État. À la Mairie de Paris, on dément ce point, assurant que des propositions sont faites sur la base d'un plan de redressement à subvention constante pour 2013. La situation pourrait se clarifier après la nomination d'un nouvel adjoint à la culture le 9 juillet.

MUSIQUES ÉLECTRONIQUES

Les Français boudent-ils Sónar ?

Le festival de musiques électroniques et d'arts numériques Sónar a rassemblé 98 000 spectateurs, du 14 au 16 juin, à Barcelone. Les professionnels étaient près de 2 500, venus d'une quarantaine de pays : essentiellement l'Espagne, puis le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. Seulement une trentaine de professionnels français avaient fait le déplacement. Parmi eux quelques promoteurs (la Lune Rousse, FormART...), des salles (les Cuizines, le Volume...), mais peu de festivals (Nuits Sonores, Scopitone, Agoraphones...). Jean-Michel Dupas, du festival nantais Scopitone, s'y rendait pour la dixième fois. Il analyse : « C'est le grand marché professionnel en Europe, surtout pour les agents anglais et allemands. Il y avait davantage de Français au début, mais la programmation est moins aventureuse depuis 4 ou 5 ans, avec moins de propositions artistiques. Il n'y a plus que trois scènes le jour, contre six auparavant ; les cinq scènes de nuit – qui proposaient davantage de découvertes – ne sont plus que trois. » On y a vu cette année des têtes d'affiche comme New Order ou Lana del Rey. Quant aux propositions d'arts numériques, elles étaient en 2012 réduites



à la portion congrue. Des rendez-vous comme Transmediale à Berlin ou Dimensions en Croatie ont davantage les faveurs des programmeurs. En dépit de ces réserves françaises, il faut reconnaître que le festival catalan a renforcé son approche du milieu professionnel international. Cette année, dix festivals étrangers ont été invités dans le cadre de rencontres avec des professionnels, dont Terra Festival (Brésil), Glastonbury et Bloc Festival (Grande-Bretagne), MMVV (Espagne) ou Beatink (Japon). Le festival a également créé, en 2012, la base de données SónarPro, accessible en ligne, pour favoriser les contacts entre les professionnels présents sur place. ■ NICOLAS DAMBRE

Premier festival pop-rock à Djerba

TUNISIE. Pop in Djerba aura lieu du 27 août au 2 septembre en Tunisie. Cette première édition est organisée par le producteur de spectacles français Le Taxi Prod, en collaboration avec le Tunisien OK Prod. Kamel Salih, directeur de ce rendez-vous, explique : « Il n'existe en Tunisie que des festivals de variétés ou de jazz. Nous souhaitons créer un espace de rencontres entre Européens et Tunisiens autour des musiques actuelles. Un village associatif

sera également construit. Nous investissons seuls, soit 200 000 euros, nous n'avons pas d'interlocuteurs institutionnels en Tunisie et nous ne bénéficions pas d'aide de l'Institut français, alors que la programmation est majoritairement française. » Jupiter, Gilb'R ou Success joueront aux côtés des artistes tunisiens Emel Mathlouthi ou Nawel Lilabox. La Ville de Paris aide cette première édition en termes de communication. ■

ILS ONT DIT

JEAN-LOUIS COLINET, directeur du Théâtre national, à Bruxelles, dans le journal *La Libre Belgique*, à propos du souhait de Fadila Lannan, ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de remettre à plat les aides au théâtre et de juger, entre autres, sur la base des audiences. « Un pouvoir public ne peut à la fois demander à une structure artistique d'être un outil de développement de nouveaux créateurs et la juger sur l'audience. Je cherche à la fois à atteindre un large public, mais aussi à aider les artistes qui innovent et cherchent. Être à la fois un instrument pour assurer la relève et être jugé sur l'audience est contradictoire ; parfois des jeunes ont un grand succès (comme le Raoul Collectif) mais cela ne peut pas être une règle générale. »

Des résidences pour critiques

CIRQUE. CIRCa, à Auch a ouvert un appel à candidatures auprès de journalistes critiques pour une résidence de quatre jours à l'occasion du prochain festival, du 31 octobre au 3 novembre. Après Copenhague, c'est le deuxième volet d'un programme européen de résidences pour journalistes, baptisé Unpack the Arts. Initié par Circus-Centrum (Centre flamand pour les arts du cirque), il associe 9 structures européennes et est cofinancé par l'Union européenne. D'ici 2014, quelque 120 journalistes européens pourraient ainsi passer par ces résidences, dans l'objectif de les sensibiliser aux enjeux du cirque contemporain et de favoriser la construction d'un discours critique sur les nouvelles tendances.

VITE DIT

* Maroc : Mouad Belghouat, rappeur contestataire condamné à un an de prison ferme pour outrage à la police, est rejugé le 9 juillet. * Londres : la moitié des 4 millions de tickets pour les olympiades culturelles était vendus fin juin, selon les organisateurs. * Stage Entertainment a repris le cinéma Russia, sur la Place Pouchkine, à Moscou, et y présentera dès octobre, la comédie musicale *La Petite Sirène*. * L'Opéra de Vienne (Staatsoper), dirigé par le Français Dominique Meyer, a enregistré pendant la saison 2011-2012 un nouveau record de fréquentation avec 588 990 spectateurs.

FESTIVALS

Embouteillage à Sète ?

José Bel, directeur artistique du festival Fiest'A Sète (du 21 juillet au 8 août), craint un encombrement dans la communication avec le festival de poésie Voix vives (du 20 au 28 juillet) : «*Depuis cette année, Voix vives propose de nombreux concerts de musiques du monde.*



PHOTOS : D. R.

Nous craignons que cela ait un effet sur nos soirées payantes. Nous avons des difficultés à réaliser notre programmation, car Voix vives utilise des têtes d'affiches qui nous servent à mobiliser des spectateurs sur certains concerts découverte.» Maïthé Vallès-Bled, directrice de Voix

vives, répond : «*Je me suis glissée dans le seul créneau estival disponible. La première semaine de Fiest'A Sète n'a pas lieu en centre-ville [comme Voix vives, NDLR], mais aux alentours, pour des concerts gratuits. Voix vives n'enlève aucun spectateur à quiconque et l'on ne peut parler de concurrence dans la culture.*» Jean-Marie Taillade, adjoint à la culture de la Ville de Sète, arbitre : «*Nous soutenons Voix vives à hauteur de 68 000 euros et Fiest'A Sète à hauteur de 95 000 euros, ainsi que par des aides matérielles. J'ai été président de Fiest'A Sète à ses débuts, je le soutiens donc personnellement. Il n'y pas de concurrence. La preuve : ce festival marche très fort lors des soirées payantes organisées la deuxième semaine au Théâtre de la Mer.*» Ce lieu classé fait l'objet d'études pour en augmenter la jauge de 1 600 à 1 800 spectateurs, ce qui faciliterait, selon lui, l'équilibre financier de Fiest'A Sète. ■ **NICOLAS DAMBRE**

CDC en Guyane : précision de l'État.

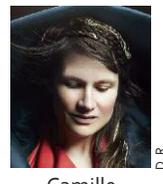
Au cours de la présentation du document «CDC, un réseau, des territoires pour la danse» qu'organisait le réseau des centres de développement chorégraphique, à Uzès le 21 juin, **Laurent Van Kote**, délégué à la danse à la Délégation générale de la création artistique, a précisé la forme du CDC en Guyane, équipement, dont la création avait été annoncée par Frédéric Mitterrand, à Avignon en 2011. Or, **Norma Claire**, chorégraphe en exercice en étant directrice, on ne voit plus la différence entre un CDC et centre chorégraphique national. Selon les propos du délégué, «*l'État veillera à une scrupuleuse distinction entre les deux entités. Si elles peuvent être dirigées par une même personne, elles doivent présenter des activités, des équipes et des budgets distincts.*» C'est une réponse à ceux qui seraient tentés de fusionner des CCN et CDC géographiquement proches.

BNP Paribas avec Montpellier Danse.

Le 23 juin, le festival Montpellier Danse, dirigé par **Jean-Paul Montanari**, a signé une convention avec la Fondation BNP Paribas. Si l'on excepte une brève expérience, le festival n'avait jamais eu recours à des partenaires privés. Mourad Merzouki, artiste associé pour Montpellier Danse 2012, est aussi un des artistes soutenus par la fondation. Celle-ci apporte de 40 000 € au festival auxquels la direction régionale Méditerranée de BNP Paribas rajoute 20 000 €. Ce dispositif signé pour trois ans (soit 180 000 €) permettra d'accueillir les compagnies dans de meilleures conditions dans les nouveaux équipements de l'Agora de la danse.

Francofolies : nouveaux rendez-vous.

Trois propositions nouvelles au festival des Francofolies de la Rochelle (du 11 au 15 juillet). Avec la Sacem comme partenaire, les Francos d'ailleurs et d'outre-mer consacrent deux après-midi aux artistes d'outre-mer. Les spectacles sont suivis de rencontres conviviales. Par ailleurs, avec le CNV, les Folies matinales donnent rendez-vous chaque matin avec un artiste, dans un lieu patrimonial. Sont prévus **Camille**, **Moriarty**, **Emily Loizeau** et le Chantier des Francos.



Camille

Extension sauvage.

La première édition du festival chorégraphique Extension sauvage s'est déroulée les 30 juin et 1^{er} juillet au Château de La Ballue, à Bazouges-la-Pérouse (35). **Latifa Laâbissi** et **Margot Videcoq**, directrices artistiques proposaient une programmation autour des relations entre danse et paysage, avec **Daniel Linehan**, **Grand Magasin**, **Boris Charmatz**, **Emmanuelle Huynh**, **Laurent Pichaud**. L'événement est porté par Figure Project créée par **Latifa Laâbissi**.

RENCONTRE

Moïse Touré à la recherche de nouveaux formats

Moïse Touré, metteur en scène de la compagnie Les Inachevés, vient de rentrer du Burkina-Faso après un mois de résidence. Depuis 2011, accompagné par l'Institut français il a créé, au cours de résidences à Ouagadougou et dans des vil-

lageurs, plusieurs pièces théâtrales et chorégraphiques autour de l'œuvre de Marguerite Duras. Ces spectacles seront joués à partir de 2013 sur les scènes françaises (l'Espace Malraux de Chambéry en janvier). Le met-

teur en scène français d'origine ivoirienne s'est entouré d'artistes africains, dont les Burkinabés **Odile Sankara**, comédienne, et **Serge Aimé Coulibaly**, danseur et chorégraphe. Il a également travaillé avec de jeunes comédiens et des amateurs. Son «Académie des savoirs et des pratiques artistiques partagées» est un dispositif d'expérimentation associant la création d'un répertoire et des ateliers qui permettent la rencontre entre public et artistes. Lui qui effectue la moitié de son travail à l'étranger depuis une dizaine d'années, de San Francisco à Tokyo, trouve les projets «plus formatés en France». Ancien metteur en scène associé à L'Artchipel, scène nationale de la Guadeloupe, et à Bonlieu, scène nationale d'Annecy, Moïse Touré a créé sa compa-

gnie Les Inachevés en 1984, sans avoir suivi de formation en mise en scène. «*J'ai découvert le théâtre par ma famille d'adoption qui travaillait dans le cinéma et la scénographie. Je n'ai pas fait d'école de théâtre, mais j'ai eu des maîtres*», dit-il, citant le chorégraphe **Jean-Claude Gallota**, **Anatoli Vassiliev** et **Georges Lavaudant**. «*J'ai rencontré Georges Lavaudant à l'Odéon-Théâtre de l'Europe. Il m'y a nommé comme second, ce qui a fait scandale à l'époque [au milieu des années 1990, NDLR] du fait de mes origines*», se souvient-il. Après l'Afrique, le Vietnam. Une quinzaine d'acteurs vietnamiens participeront à une recherche autour de l'œuvre de **Marguerite Duras**, cet automne, grâce au partenariat de l'Institut français de Hanoï et du Théâtre national du Vietnam. ■ **T. L. R.**



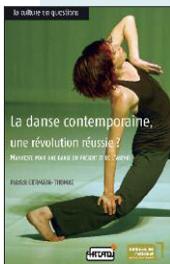
THIERRY PASSERAT

lages, plusieurs pièces théâtrales et chorégraphiques autour de l'œuvre de Marguerite Duras. Ces spectacles seront joués à partir de 2013 sur les scènes françaises (l'Espace Malraux de Chambéry en janvier). Le met-

PARUTION

La danse contemporaine, une révolution réussie ?

Sous-titré *Manifeste pour une danse du présent et de l'avenir*, cet ouvrage de Patrick Germain-Thomas analyse la situation de la danse contemporaine en croisant les angles de vue. Il retrace l'histoire de la reconnaissance institutionnelle de la discipline, sa prise d'autonomie, le développement de son enseignement, la forte croissance de la production et vient à démontrer comment la politique culturelle en faveur de la danse s'est construite sur le régime de l'intermittence. Commence alors une série de questionnements sur l'encouragement public à la création, les freins à la diffusion, la courte vie des pièces (même célèbres pour certaines), la difficile insertion des œuvres dans un rapport marchand, y compris au sein du secteur subventionné, l'inertie sociale face à l'effort d'élargissement des publics. Il conclut en pariant sur l'éducation et la pratique artistique pour développer dans le grand public le désir d'une danse contemporaine exigeante. Éditions de l'Attribut, 200 pages, 14,50 €.



D.R.

DANSE

Angers : confirmation pour Robert Swinston

Robert Swinston, ex-directeur de la chorégraphie de la compagnie Merce Cunningham, dirigera le Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC) au 1^{er} octobre 2012. Lancé en début d'année, le processus de désignation du successeur d'Emmanuelle Huyhn a provoqué pétitions, pressions sur le ministre ou sur la Ville d'Angers et attaques dans la presse. Le ministère *«regrette cependant les conditions dans lesquelles cette nomination s'est effectuée et qui ont conduit à des malentendus et des incompréhensions entre les services de l'État et la ville d'Angers.»* La nomination du directeur relève du conseil d'administration, comme pour tous les centres chorégraphiques nationaux, le ministre ne faisant qu'avaliser cette décision, sachant qu'en cas de désaccord, il pourrait supprimer les subventions de l'État. D'autre part, la Ville est le plus gros contributeur au CNDC si l'on valorise les apports en nature. Enfin, la charte des labels prévoit une possibilité de renouvellement au bout de quatre ans et de deux périodes de trois ans. Une tutelle est donc dans son rôle si elle suscite un renouvellement au bout de sept ans. La short-list du début février faisait apparaître trois noms, puis le jury se déclarait en faveur de Robert Swinston. Le besoin de clarification juridique sur ses droits à remonter les pièces de Cunningham conduisait le conseil d'administration à surseoir à sa décision jusqu'au 23 avril. Elle était ensuite avalisée. Le ministre, en période électorale, gardait le communiqué sur son bureau, sans prendre de décision. Mais, au regard de la procédure, il n'y avait pas d'autres possibilités que de respecter les formes auxquelles la Ville a été particulièrement sensible. **I.P.V.**

CARNET

Jean-Philippe Durand

Chargé de la direction pédagogique à l'Agécif, Jean-Philippe Durand était très connu dans le milieu professionnel. Il est décédé brutalement, le 16 juin, victime d'un accident cardiaque. Il avait 50 ans. Entré à l'Agécif voici seize ans, il continuait également à exercer comme formateur.

L'ACCN sans Preljocaj ?

Éric Lamoureux a été reconduit à la présidence de l'Association des centres chorégraphiques nationaux (ACCN), le 23 juin. Cette réunion a été marquée par l'annonce, faite par **Nicole Saïd**, directrice adjointe du CCN d'Aix-en-Provence, d'un projet de retrait de l'association. Elle estime que les préoccupations exprimées par les CCN ne sont plus du tout celles que rencontre le Ballet Preljocaj. Cette annonce témoigne de l'orientation de la compagnie d'Angelin Preljocaj vers le statut de Ballet national. C'est cette forme de ballet national sur laquelle travaillait **Bernard Degroote**, secrétaire général du Ballet de Marseille jusqu'à son accident, il y a deux ans. Par ailleurs, s'abstraire du label CCN revient à ne plus être contraint à ses règles, par exemple, en termes, de renouvellement.

Sonisphère voit grand.

S'il reçoit les 75 000 spectateurs attendus les 7 et 8 juillet à Amnéville (57), le festival Sonisphère devrait avoir réuni plus de 250 000 personnes à travers ses déclinaisons suisse et finlandaise (toutes deux complètes), polonaise, espagnole et française (produite avec Nous Productions). Ce festival hard-rock est organisé et licencié par le promoteur britannique Kilimanjaro, qui a annulé l'édition 2012 en Grande-Bretagne, pour cause de Jubilé et de Jeux Olympiques. Kilimanjaro pourrait lancer quatre autres déclinaisons de ce rendez-vous en 2013.

Montpellier : Christopher Crimes reconduit.

Le directeur de l'établissement public culturel du Domaine d'O, à Montpellier, Christopher Crimes, a été reconduit pour trois ans à compter de juillet 2012. Il pourra suivre la construction de la nouvelle salle spectacle sur le domaine. Celle-ci aura une structure et façade

LE CHIFFRE

18,9

C'est le nombre moyen de spectacles vus dans le Off par un programmateur en visite à Avignon, selon le sondage effectué l'année dernière par AF&C. S'y ajoute 1,9 spectacles vus dans le In (292 réponses au questionnaire). La durée moyenne de son séjour est de 7,3 jours et il programme 17,4 spectacles dans son lieu. L'année dernière, le programmateur «moyen» avait retenu «potentiellement» 3,7 spectacles parmi ceux qu'il avait vu dans le Off.

bois et proposera, 600 places assises, en gradins. Un investissement d'environ 4,5 M€ principalement à la charge du Département. Le nom de l'architecte devait être dévoilé le 5 juillet.

Pauline Simon primée.

La chorégraphe Pauline Simon a été primée pour sa pièce *Exploit*, à l'occasion de la deuxième édition du concours



AGATHE FOUPENEY

Danse élargie, au Théâtre de la Ville à Paris, les 16 et 17 juin. Le second prix a été attribué au Taiswanais Chien-Ying Wu, et le troisième à l'Ukrainienne Olga Dukhovnaya. La manifestation, imaginée et organisée par le Musée de la danse, CCN de Rennes, et le Théâtre de la Ville, en partenariat avec la Fondation d'entreprise Hermès, a accueilli 20 équipes rassemblant 240 artistes de champs artistiques divers et originaires de 14 pays. Le jury de onze personnalités était présidé par l'écrivain Olivier Cadiot.

Solidays : réussite.

Le festival Solidays a rempli ses objectifs de fréquentation, pour sa 14^e édition avec près de 162 000 spectateurs en trois jours. **Luc Barluet**, directeur du festival, visait 1,5 million d'euros de bénéfices pour l'action de Solidarité Sida. Il y avait eu 155 000 festivaliers l'année dernière. «*Le montage financier va être un combat pour l'année prochaine*», commentait le directeur qui a composé avec une baisse de financements publics et privés de 120 000 euros cette année.

Théâtre populaire :

association. Les directeurs des festivals de théâtre populaire en Europe présents aux rencontres du nouveau théâtre populaire, à Versailles, le 1^{er} juin, ont créé une association internationale. Il y a quinze membres fondateurs, directeurs ou présidents de festivals comme le Regioni del Teatro di Gradara de Pesaro, le Carnaval de Rome, le Festival de théâtre universitaire d'Angers, le Off d'Avignon, le Festival international de Lisbonne ou encore le festival Masque d'Helsinki.

Audiens : CGT en tête.

Les élections pour le renouvellement de l'assemblée générale d'Audiens prévoyance ont placé la CGT en tête dans les trois sections spectacle, presse, communication et autres activités. Dans la section spectacle, sur 50 sièges à pourvoir la CGT obtient 49% des suffrages (43% en 2006) et 26 délégués. Suivent FO avec 14% (9% en 2006) et 7 délégués, le SNTPT avec 12% (13%) et 6 délégués, la CFTD avec 11% (16%) et 5 délégués, le SNJ 5% (5%) et 2 délégués, la CFTC avec 5% (8%) et 2 délégués et la CFE-CGC avec 4% (5%) et 2 délégués.

Les prix de la critique 2012

Le Syndicat de la critique a décerné ses prix. Grand Prix : *Peer Gynt* (Éric Ruf) ; Prix Georges-Lerminier *Jan Karski* (Arthur Nauzyciel) ; création en langue française : *Clôture de l'amour* (Pascal Rambert) ; meilleur spectacle étranger *Antigone* (Adel Hakim) ; Prix Laurent-Terzieff *Le Fils* (Jacques Lassalle) ; meilleure comédienne : Emmanuelle Béart (*Se trouver*) ; meilleur comédien Claude Duparfait (*Des arbres à abattre*) ; Prix Jean-Jacques Lerrant Jean Bellorini (*Paroles gelées*) ; créateur d'éléments scéniques Christian Lacroix (les costumes de *Peer Gynt*) ; compositeur de musique de scène : Vincent Leterme (*Peer Gynt*) ; livres sur le théâtre : *Dans le Désordre* (Actes Sud) et *La Brûlure du monde* (Les Solitaires intempestifs) de Claude Régy.

Musique. Grand Prix à la Fondation Royaumont pour son action de formation des jeunes chanteurs ; Prix Claude Rostand *Parsifal*, à l'Opéra de Lyon ; création musicale *Polieukt*, au Capitole de Toulouse ; créateur d'éléments scéniques Nicolas Buffe pour *Orlando Paladino* ; personnalité musicale le pianiste Bertrand Chamayou ; révélation le pianiste François Dumont ; livres sur la musique *Au cœur de l'orchestre*, de Christian Merlin (Fayard) et Ricardo Vines, *Un pèlerin de l'absolu*, de Mildred Clary (Musicales Actes Sud) ; diffusion musicale audiovisuelle *Pelléas et Mélisande*, captation de Philippe Béziat ; prix de l'Europe francophone *L'Equivoco Stravagante*, à l'Opéra Royal de Wallonie.

Danse. Grand Prix : *Une dernière chanson*, de Thierry Malandin (Opéra national de Reims) ; personnalité chorégraphique de l'année Kathryn Bennett pour son action afin de laisser vivant le patrimoine chorégraphique de William Forsythe ; livre sur la danse *Le Surgissement créateur - jeu, hasard ou inconscient*, de Veronique Alexandre Journeau (L'Harmattan).

INITIATIVES

Solidarité Rom aux Nuits de Langon

Le festival des nuits atypiques de Langon (du 26 au 28 juillet) présentera un concert de l'Orchestra Chakaraka dont les musiciens, originaires de Bulgarie, sont issus de la communauté Rom. Le groupe est né en 2011 de l'initiative de quelques Bordelais dont Francis Vidal d'Allez les Filles et Patrick Lavaud des

Nuits Atypiques de Langon qui ont remarqué la qualité de certains de ces musiciens quand ils jouaient dans les rues de la Ville. Ces sept musiciens avaient beaucoup joué, en Bulgarie, dans la communauté tzigane, pour les fêtes, les mariages, les enterrements. Certains avaient été professionnels, avant leur migration. La création de l'orchestre et son accompagnement ont été conçus comme une aide à cette communauté confrontée à la misère et aux expulsions. La découverte de talents locaux d'origine étrangère se combine ici avec un geste de solidarité et une reconnaissance. **I. Y. P.**



Ris-Orangis : le Plan pour le rap

Le Plan, salle de musiques actuelles de Ris-Orangis (Essonne), a donné la possibilité à de jeunes artistes essonnais (quatre musiciens issus du Conservatoire d'Évry et 15 rappers) de travailler avec le trompettiste Erik Truffaz lors d'une résidence. Enregistrement et répétition ont eu lieu de février à juin 2012, avant la sortie d'un album et un concert au Plan, le 23 juin. «*Le projet est né d'un constat que les rappers n'étaient pas vraiment identifiés par les réseaux de diffusion et d'accompagnement traditionnels*», relate Stéphane Loubet, responsable de l'action culturelle au Plan. Ce dispositif nommé «Sors de l'ombre» est financé par les villes d'Évry et Ris-Orangis, le conseil général de l'Essonne, la Région Île-de-France et la DRAC. Cette dernière soutient le projet à travers son programme Dynamique Espoir Banlieue. Prochaine étape : faire jouer cette création au Conservatoire d'Évry. **I. N. D.**



Pôle marionnette

à Dunkerque. Parmi les 9 projets d'investissement prévus dans le cadre de «Dunkerque capitale régionale de la culture 2013», figure la préfiguration et l'installation d'un Centre européen de la marionnette et du théâtre d'objets. Le projet est porté par la compagnie Théâtre de la Licorne que dirige **Claire Dancoisne**.

Avant-rue : sursis. La compagnie Friche Théâtre urbain a repoussé au 30 septembre la décision de fermer la fabrique dédiée aux arts de la rue l'Avant-rue, qu'elle gère à Paris.

Pascal Laurent et Sarah Harper, les directeurs artistiques, envisageaient de donner un préavis de départ au propriétaire au 30 juin, suite à l'annonce du déconventionnement de la compagnie par la DRAC. Après des contacts avec le cabinet du ministère, ils ont décidé de donner sa chance à une négociation.

Candidatures Mimo

2012. L'Association artistique de l'Adami (3A) a lancé l'appel à candidatures pour le concours jeune public Mimo dont le prix est l'organisation d'une tournée des festivals. Les spectacles, de toutes disciplines, doivent être à dominante musicale. Dossiers attendus jusqu'au 21 septembre à <http://talents3a.adami.fr>

ÉQUIPEMENT

Une fabrique pour l'Opéra de Lyon

Serge Dorny, directeur de l'Opéra de Lyon, a confirmé le projet Fabrique Opéra. Il s'agit de la construction, à partir de 2013, d'un centre de ressources à Vénissieux, dans l'Est lyonnais, où seront regroupés les services techniques de l'opéra lyonnais. Ce lieu abritera la fabrication, le stockage et l'entretien des décors, des costumes et accessoires, mais aussi les répétitions musicales et chorégraphiques. Le bâtiment de 10 000 m² coûtera 40 millions d'euros environ



JEAN-LOUIS FERNANDEZ

à construire. Cette fabrique permettra de rationaliser le fonctionnement des services techniques, répondra aussi aux objectifs de formation et d'insertion, de rencontre et d'expérimentation. Pour autant, Serge Dorny sait qu'il doit encore convaincre les partenaires publics : «*Nous avons rencontré beaucoup de monde. Avec l'alternance politique, nous rencontrons de nouveaux contacts pour leur expliquer notre projet.*» Une manière feutrée de reconnaître toute la complexité du montage financier. Néanmoins, dès 2013, un équipement provisoire de 35 mètres sur 35, avec une hauteur sous plafond de 10 mètres, sera érigé sur le terrain réservé, à Vénissieux. Il devrait, dès la prochaine saison, accueillir des répétitions et des actions de sensibilisation. «*Nous voudrions que ce soit la population elle-même qui demande la réalisation en dur de cet équipement*», explique Serge Dorny. **■ P. V.**

Avis d'appel public à candidatures pour la direction du Théâtre du Point du Jour à Lyon

Les partenaires publics (État – Drac Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes et Ville de Lyon) lancent un appel à projets pour la direction du Théâtre du Point du Jour situé à Lyon.

L'équipe, dirigée par un(e) artiste, sera appelée à mettre en place les objectifs tels que définis dans l'appel à candidatures disponible en ligne sur le portail Culture de la Ville de Lyon :

www.culture.lyon.fr



Rhône-Alpes



SUR VOS AGENDAS

CHALON-SUR-SAÔNE 20 ET 21 JUILLET «ChalonBrunchstroming»

Le festival et HorsLesMurs proposent «ChalonBrunchstroming», deux matinées de débats sur la question «Le bonheur est-il dans le pré ?» Parmi les sujets figurent l'attente des collectivités rurales, les objectifs des artistes travaillant dans ce contexte, le lien entre projets d'artistes et collectivités rurales, etc. Le thème du vendredi, de 10h30 à 12h30, sera «Le beurre ou l'argent du beurre ?», et le samedi, aux mêmes horaires, «La campagne, nouvel Eden pour les artistes ?» HorsLesMurs organise également une rencontre sur la médiation dans les arts de la rue, le 20, de 16h à 17h. www.horslesmurs.fr



BUSSANG 27 JUILLET

Le théâtre populaire : titre provisoire ? Par le Théâtre du peuple, Vosges Arts vivants et Spectacle vivant en Lorraine 03 29 61 50 48



PERIGUEUX 1^{ER} AOÛT

Rencontre autour des arts du mime et du geste Par le festival Mimos et le Groupe de liaison des arts du mime et du geste (GLAM), avec Chantal Achilli, directrice

de l'Odyssée et du festival Mimos, Lucile Bodson, directrice de l'Institut international de la marionnette à Charleville-Mézières, Jean-Claude Cotillard, directeur pédagogique de l'ESAD (École supérieure d'art dramatique) de Paris, Emmanuelle Laborit, directrice de l'International Visual Theatre à Paris, Sara Mangano, codirectrice de la compagnie Autour du mime, Jean-Jérôme Raclot, président



du Groupe Geste(s), Claire Heggen ou Yves Marc, codirecteurs du Théâtre du Mouvement, et une représentant du ministère de la Culture. 05 53 53 18 71

AURILLAC DU 17 AU 22 AOÛT

Le festival des arts de la rue propose plusieurs rendez-vous professionnels : les 17 et 18 sont prévues des présentations de projets de créations pour la saison prochaine, et du 18 au 20, Les Conversations d'été. Avec HorsLesMurs, le festival organisera aussi la rencontre Objectif 2032 : quels arts de la rue dans vingt ans ? Ce débat aura lieu le 22, de 14h à 17h, autour d'artistes, d'acteurs culturels, de chercheurs et de citoyens. www.aurillac.net

PONT-À-MOUSSON 23 AU 29 AOÛT

La Mousson d'été Par la Maison européenne des écritures contemporaines 03 83 81 20 22

BRUXELLES 24 AOÛT

L'itinérance et la «foranité»

dans la ville. Par le Centre international pour les théâtres itinérants. contact@citinerant.eu

COGNAC

DU 7 AU 9 SEPTEMBRE Rencontres professionnelles du festival Coup de chauffe. Avec la Fédération des arts de la rue en Poitou-Charentes et le Centre national des arts de la rue en Poitou-Charentes. sgenerale@avantscene.com

STRASBOURG

13 ET 14 SEPTEMBRE Rencontres de Strasbourg : L'Europe des ensembles musicaux indépendants Par la Fevis www.esime-fevis2012.eu

LYON

19 AU 22 SEPTEMBRE Rendez-vous professionnels de la Biennale de la danse www.biennaledeladanse.com Focus danse par la biennale de danse de Lyon, l'Institut français, l'ONDA et la Nacre Rhône-Alpes 04 27 46 65 60



I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Limoges Métropole, 64 avenue Georges Dumas, à l'attention de M. le président de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, F-87031 Limoges. Tél. (+33) 05 55 45 79 00. Fax (+33) 05 55 45 79 79.
 → Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.agglo-limoges.fr>.
 → Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Communauté d'agglomération Limoges Métropole, secrétariat Général 64 avenue Georges Dumas, à l'attention de roux Valérie, F-87000 Limoges. Tél. (+33) 05 55 45 79 13. Fax (+33) 05 55 45 79 79. E-mail : valerie_roux@agglo-limoges.fr.

→ Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : auprès du ou des points de contact susmentionnés
 → Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Communauté d'agglomération Limoges Métropole, service de la Commande Publique 6-8 rue Pierre Brossolette, F-87000 Limoges. Fax (+33) 05 55 03 86 60. E-mail : delphine_bouty-chollet@agglo-limoges.fr.

I.2) Type de pouvoir adjudicateur :

Organisme de droit public.

I.3) Activité principale : Services généraux des administrations publiques. Loisirs, culture et religion.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur : délégation de service public de type affermage portant sur l'exploitation de la salle de spectacles du Zénith de Limoges.
 II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services. Catégorie de services : no26 Services récréatifs, culturels et sportifs. Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : avenue Jean Monet, 87031 Limoges. Code NUTS FR.
 II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :
 II.1.4) Information sur l'accord-cadre :
 II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions : contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, qui sera conclu en application des articles L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT. Le Délégué poursuivra l'exploitation du service à ses risques et périls. Les missions principales confiées au délégué sont les suivantes :
 • l'exploitation de la salle de spectacles ;
 • la programmation des spectacles et des événements et toutes les interventions et actions nécessaires au bon déroulement des spectacles et événements ;
 • l'exploitation technique des installations et équipements composant la salle de spectacles (entretien, maintenance et renouvellement selon des modalités et la répartition de ces obligations entre le Délégué et l'autorité Délégante qui seront précisées dans le Dossier de consultation des entreprises) ;
 • la gestion du service public dans le respect des obligations du cahier des charges "Zénith". Limoges Métropole souhaite que l'équipement culturel objet de la délégation bénéficie du label "Zénith". Le cahier des charges "Zénith" sera transmis gratuitement aux candidats dans le dossier de consultation et peut être consulté et téléchargé sur le site du Centre National de la chanson des Variétés et du Jazz (<http://www.cnv.fr>). Les dispositions des articles L. 1224-1 et suivants du Code du travail relatives à la reprise du personnel seront applicables. Le contrat d'affermage sera conclu pour une durée de 8 ans.
 II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 92320000.
 II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics

DSP Zénith de la Communauté d'agglomération

(AMP) : Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Lots : Division en lots : Non.

II.1.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : oui.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : le Zénith de Limoges est implanté entre le carrefour d'est et celui d'uzurat, près du Parc des Expositions, sur un terrain de 51.670 m², à l'orée du Bois de la Bastide. Le Zénith possède une capacité d'accueil maximale de 4.513 places tout assis et 6.047 places assis-debout et bénéficie d'une large modularité (10 jauges possibles). La salle comprend des gradins, un parterre, une scène et des dégagements. Elle intègre les régies son et lumière en milieu de gradins, ainsi qu'un plafond technique sur l'ensemble de la superficie. Le Zénith bénéficie également d'un accès à proximité de l'a20, d'un parking arboré de 1.500 places et d'une desserte assurée par les transports en commun.
 II.2.2) Informations sur les options : Options : non.
 II.2.3) Reconduction :

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : Durée en mois : 96 (à compter de la date d'attribution du marché).

SECTION III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Le titulaire pourra être invité à constituer une garantie à première demande, dans des conditions qui seront précisées dans le projet de contrat. Cette garantie pourra notamment être mise en jeu pour :

→ 1. Couvrir les pénalités dues à la collectivité par le Délégué

→ 2. Couvrir les dépenses faites en raison de mesures prises aux frais du Délégué pour assurer la reprise de l'exploitation du service public par la collectivité en cas de mise en régie provisoire, ou la remise en bon état d'entretien et le renouvellement des ouvrages et équipements en fin de contrat en cas de non respect par le délégué de ses obligations et de manière générale toutes conséquences financières imputables à un défaut de réalisation des obligations prévues au contrat. Le candidat attributaire devra également fournir une garantie "maison-mère" visant à garantir la bonne exécution des obligations confiées au Délégué.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Conformément à l'article L1411-1 du CGCT, la rémunération du délégué sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation par l'encaissement de l'intégralité des recettes, tant auprès des utilisateurs que des publicitaires ou liées à l'exploitation du bar ou des boutiques par le délégué. Les modalités de financement et de paiement seront précisées dans le projet de contrat.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'une candidature unique, soit sous la forme d'un groupement. Les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur de la personne publique délégante. Le délégué devra prendre l'engagement de constituer une société unique spécifiquement dédiée à la délégation de service public conformément aux spécifications du cahier des charges des salles de type Zénith.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : oui.

L'exploitation de la salle sera soumise aux obligations découlant du cahier des charges des salles de type Zénith.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : voir rubrique Vi.3.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
 • extrait des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation de service public ;
 • attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les candidats devront produire un mémoire présentant :
 1) l'entreprise et son savoir-faire en matière de réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation ;
 2) les références pertinentes du candidat au cours des trois dernières années pour les missions d'exploitation, relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation ;
 3) note décrivant les moyens techniques et humains du candidat (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques...);
 4) le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat.

III.2.4) Marchés réservés : Non.

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non

SECTION III : Procédure

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Restreinte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution :

IV.2.2) Enchère électronique : Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : A F 2012 079.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 4 septembre 2012 - 12:30.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : 28 septembre 2012.

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION IV : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement :

VI.2) Information sur les fonds de l'Union Européenne

VI.3) Informations complémentaires

1) Complément à la rubrique iii.2.1)

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

→ A) Lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager la société,

→ B) pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement

→ C) en cas de groupement d'entreprises, le pouvoir donné au mandataire par les cotraitants pour la présentation du dossier de candidature,

→ D) copie des certificats ou copie de l'état annuel des certificats reçu attestant que le candidat est à jour de la totalité des impôts, déclarations d'impôts et cotisations dus au 31.12.2011,

→ E) attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail

→ F) attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1

Limoges Métropole

à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, par les articles 445-1 et 450-1 du code pénal et par l'article 1741 du code général des impôts ;

→ G) attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation applicable,

→ H) pour les personnes assujetties (article L5212-1 du code du travail) à l'obligation définie aux articles L. 5212-2, L. 5212-3 L. 5212-4 du code du travail (obligation d'employer des travailleurs handicapés ou en difficultés), une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant que le candidat a souscrit à la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du Code du travail ou qu'il a versé la contribution visée à l'article L. 5212-9 de ce Code ou attestation que la personne n'est pas assujettie à l'obligation précitée.

→ I) extrait K bis ou équivalent étranger,

→ J) déclaration sur l'honneur que le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir à la présente consultation ou d'une interdiction équivalente dans un autre pays.

→ K) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. Les personnes admises à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du contrat.

→ L) Attestation sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce et pour les personnes physiques, que la faillite personnelle n'a pas été prononcée en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code ainsi que pour les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

2) Complément à la rubrique iv.1.1 "type de procédure" : La consultation est organisée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de service public. Le présent appel à candidatures a pour but de dresser la liste des candidats qui seront admis ultérieurement à remettre une offre. Un document de référence pour l'élaboration des offres, désigné "dossier de consultation des entreprises" (Dce) sera remis gratuitement aux candidats invités à remettre une offre. En application de l'article L. 1411-1 alinéa 5 du CGCT, les offres présentées seront librement négociées par l'autorité responsable de la personne publique délégante avant qu'elle procède au choix du délégataire.

3) La date mentionnée à la rubrique iv.3.5 est prévisionnelle et donnée à titre indicatif.

4) Complément à la rubrique ii.3 : La date prévisionnelle du début des prestations est fixée au 01/07/2013.

5) Critères de sélection des candidatures : Application de l'article L. 1411-1 paragraphe 3 du CGCT :

- les garanties professionnelles et financières ;
- le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du nouveau code du travail ;
- l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.

6) Compléments à la section III : Il est précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.

En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée.

Le candidat établi dans un Etat membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les adminis-

trations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

L'Appréciation des garanties professionnelles et financières et de l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre d'un groupement possède la totalité des compétences requises pour l'exécution du contrat.

Afin de permettre l'appréciation de leurs dossiers de candidatures, les candidats peuvent demander que soient également prises en considération les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens entretenus. Dans ce cas, les candidats devront justifier des capacités de ces opérateurs économiques en produisant les mêmes documents que ceux dont la production leur est demandée par l'autorité délégante.

Après la sélection des candidatures, les candidats individuels ou groupement de candidats ne sont pas autorisés à se regrouper pour présenter une offre commune. Il est rappelé que toute personne n'ayant pas déposé de candidature ne pourra être admise au stade du dépôt des offres. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces énumérées dans la section III à l'exception de la lettre de candidature qui reste unique et qui sera renseigné par chacun des membres.

7) Les dossiers de candidature devront être envoyés, en deux (2) exemplaires sur support papier dont un original qui fera foi et quatre (4) exemplaires sur support informatique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou envoyés par tout moyen présentant des garanties équivalentes ou remis contre récépissé du lundi au vendredi de 8:30 à 17:00 à l'adresse suivante : communauté d'agglomération Limoges Métropole, service de la Commande Publique 6-8 rue Pierre Brosolette, 87000 Limoges. L'Enveloppe contenant le dossier de candidature devra porter la mention: "Candidature pour la délégation de service public - zénith de Limoges - ne pas ouvrir par le service courrier". Transmission des plis par voie dématérialisée non autorisée.

8) Complément à la rubrique (v.2.1) : les critères d'attribution seront précisés dans le dossier de consultation des entreprises. Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 28 juin 2012.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Limoges, 1 cours Vergniaud, F-87000 Limoges.

E-mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr
Tél. (+33) 05 55 33 91 55. Adresse internet : <http://limoges.tribunal-administratif.fr/ta-caa/>.
Fax (+33) 05 55 33 91 60.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Communauté d'agglomération Limoges Métropole - Service de la Commande Publique, 6-8 rue Pierre Brosolette, F-87000 Limoges. Tél. (+33) 05 55 45 93 00.
E-mail : delphine_bouty-chollet@aggllo-limoges.fr.
Fax (+33) 05 55 03 86 60.

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 28 juin 2012.

Le théâtre & ses publics : la création partagée

2^e colloque international du projet européen Prospero

26 > 29/09/2012 - Liège



Mercredi 26 septembre

Conférence introductive par Romeo Castellucci

Jeudi 27 septembre 2012

Le succès public ? Approches sociologique, économique et politique

Vendredi 28 septembre 2012

Le public dans le processus de création

Samedi 29 septembre 2012

La critique

Entrée libre

+ d'infos : www.theatredelaplace.be et <http://www.chath.ulg.ac.be>





DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - VILLE DU HAILLAN

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL « L'ENTREPÔT ».

Identification de l'autorité délégante :

Ville du Haillan, Commune – 137 avenue Pasteur
 33185 Le Haillan – Maire M LABISTE Bernard
 Tel : 05.57.93.11.11 Fax : 05.57.93.11.12 ;
 Site internet : <http://www.ville-lehaillan.fr> ;
 profil acheteur : <https://marchespublics.aquitaine.fr>

Objet de la délégation :

• Le délégataire assurera la gestion et l'exploitation de la salle de spectacles communale « l'Entrepôt » par délégation de service public par voie d'affermage. L'entrepôt est un ensemble culturel, comprenant une salle de spectacles d'une capacité de 456 places, ainsi que des loges d'artistes, une régie technique, un hall d'accueil et des locaux techniques et administratifs, situé 13 rue Georges Clémenceau 33185 Le Haillan.

Le contrat de délégation confèrera au délégataire la gestion et l'exploitation de cet équipement culturel.

- Durée de la convention : 2 ans
- Date prévisionnelle de notification du contrat de délégation : juillet 2013
- Nomenclature communautaire : la ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont : Services d'exploitation des salles de spectacles : 92320000-0

Caractéristique de la procédure :

La présente procédure est réalisée en application des dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. La procédure de passation est dite « ouverte », c'est-à-dire que les candidats doivent déposer simultanément leur candidature et leur offre, dans les conditions définies ci-après et dans le règlement de la consultation, et ce au plus tard à la date et heure limites indiquées ci-après.

Caractéristiques de la délégation :

Le délégataire assurera la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « l'Entrepôt » notamment au travers des missions suivantes :

- Programmer la saison culturelle de l'espace culturel de l'Entrepôt comprenant une salle de spectacle de 456 places.
- Se rémunérer sur les ventes des usagers et s'intéresser au développement de cette activité
- Contribuer financièrement aux charges d'exploitation de ce service

Les missions et obligations sont précisées au cahier des charges.

Tous les équipements techniques mobiliers et matériels techniques permettant le fonctionnement de l'exploitation seront entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du délégataire. Le délégataire devra affecter aux différents postes le personnel en nombre suffisant et ayant la qualification et la formation nécessaires pour remplir les missions qui lui seront dévolues. Le candidat est informé qu'il y aura reprise de salariés en application des dispositions de l'article L.1224-1 et suivants du Code du travail.

Le personnel sera entièrement rémunéré par ses soins, charges sociales et patronales comprises et autres frais. Les obligations du délégataire sont précisées dans le cahier des charges joint au dossier de consultation. La rémunération du délégataire sera composée de la perception des recettes versées par les usagers, de la contribution versée par la Ville et des autres recettes d'exploitation.

Contenu des candidatures :

Le dossier de candidature sera daté et signé, et composé comme suit :

Situation juridique :

- 1 Un dossier de présentation générale du candidat
 - a) une lettre de candidature et de motivations sur les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'ensemble de l'activité déléguée et démontrant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité devant les usagers.
 - b) Une présentation générale du candidat : nom, forme juridique, raison sociale, copie intégrale des statuts, organes de direc-

tions, pouvoirs de signature, extrait K bis pour les sociétés.
 2 Une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée attestant pour le candidat :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du Code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

3 Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés,

4 Certificats prouvant que le candidat a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'est acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou a constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement (Le candidat peut produire à cet effet le formulaire DC 7) ;
 5 Document attestant que le candidat est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Capacités financières :

- 6 Fourniture des comptes annuels des trois derniers exercices comptables du candidat
- 7 Déclaration du chiffre d'affaires global annuel sur les trois derniers exercices disponibles ou pour les candidats nouvellement créés des exercices disponibles
- 8 Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité.

Capacités professionnelles et techniques :

- 9 Liste des références sur les cinq dernières années dans la gestion et l'exploitation d'équipements publics et de services similaires à ceux objet de la présente délégation, et/ou toutes références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à assurer la gestion et l'exploitation d'un équipement culturel, à assurer la continuité et l'égalité devant les usagers devant le service public et l'égalité devant les usagers
- 10 Présentation des moyens humains et matériels généraux du candidat

Les candidats qui se présentent groupés doivent remettre ces documents exigés datés et signés pour chacun des membres du groupement. Ils doivent en outre indiquer la forme du groupement proposé ainsi que le mandataire commun désigné. Ils peuvent notamment s'appuyer en cas de candidature groupée sur le document modèle Cerfa intitulé lettre de candidature modèle DC1.

Modalités d'appréciation des candidatures :

Les candidats admis à remettre une offre sont sélectionnés après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur capacité à assurer la continuité du service, de la régularité de leur situation fiscale et sociale, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail.

Contenu de l'offre et modalités d'appréciation des offres :

Le contenu et les modalités d'appréciation des offres sont définis au règlement de consultation.

Mode d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site <https://marchespublics.aquitaine.fr> ou peut être demandé par télécopie au 05.57.93.11.12 à l'attention du Pôle Ressources - service Finances- Marchés. Le dossier de consultation est remis gratuitement. Un seul dossier de consultation sera remis par candidat.

Modalités de remise et de présentation des candidatures et des offres :

Les dossiers de candidature et d'offre sont à transmettre soit par pli recommandé, avec accusé de réception, soit remis en main propre contre récépissé, sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante : Mairie du Haillan, Pôle Ressources, Service Finances-Marchés, 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan. Aucun pli ne pourra être remis de manière électronique.

Les dossiers de candidature et d'offre sont fournis en trois exemplaires (un original et deux copies) sur support papier. La remise en main propre s'effectue uniquement aux heures et jours ouvrés suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 (et 17h00 le vendredi).

Les candidats devront remettre des dossiers de candidature et d'offre entièrement et uniquement rédigés en langue française.

Les candidats transmettent leur candidature et leur offre sous un pli cacheté et contenant lui-même deux enveloppes intérieures.

Le pli cacheté contenant les 2 enveloppes intérieures portera la mention suivante : « Candidat XXXX – Ne pas ouvrir - Consultation pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « l'entrepôt ». Les deux enveloppes intérieures porteront les mentions suivantes :

- « Enveloppe 1 : Candidature - Candidat XXX – Ne pas ouvrir - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « l'entrepôt ».
- « Enveloppe 2 : Offre - Candidat XXX - Ne pas ouvrir - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « l'entrepôt ».

L'enveloppe intérieure relative à la candidature contient les documents listés au présent avis d'appel public à la concurrence.

L'enveloppe intérieure relative à l'offre contient les documents listés à l'article 4.2 du règlement de consultation.

Numéro de référence attribuée par l'autorité délégante :

DSP/012-2

Date limite de réception des candidatures et des offres :

21 septembre 2012 à 12h00.

Renseignements :

Ville Du Haillan – Pôle Ressources – Service Finances-Marchés – téléphone 05.57.93.11.70 – Fax 05.57.93.11.12

Procédure de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet, 33000 Bordeaux France Tél : 05.56.99.38.00, Télécopie : 05.56.24.39.03, Email : greffe.ta.bordeaux@juradm.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 juin 2012

Le Centre national des arts du cirque recrute son DIRECTEUR GÉNÉRAL (H/F)

Contexte : Le Centre national des arts du cirque (CNAC) est un établissement d'enseignement supérieur, association de la loi de 1901, reconnu opérateur d'Etat, fondé en 1985 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Porteur d'un projet pédagogique dont la singularité réside dans la mise en résonance des apprentissages techniques avec les apprentissages artistiques, le CNAC est un acteur essentiel de l'évolution esthétique du cirque contemporain au niveau national et international.

L'activité principale du CNAC est l'école nationale supérieure des arts du cirque. Validées actuellement par un DMA (diplôme des métiers d'art), suivies d'une année d'insertion professionnelle, ces études dispensées par le CNAC conduiront à court terme à la délivrance du diplôme national supérieur professionnel (DNSP) - artiste de cirque, à l'issue d'un cursus co-construit avec l'Ecole nationale des arts du cirque de Rosny sous Bois (ENACR).

Le CNAC est également : • un établissement de formation continue (artistes, techniciens et formateurs). A ce titre, il est appelé à délivrer prochainement le diplôme d'Etat de professeur de cirque. • un centre de ressources documentaires, pôle associé de la Bibliothèque nationale de France, regroupant une unité de production audiovisuelle et une activité éditoriale. • un lieu de recherche sur la création artistique, la pédagogie, la sécurité, l'effort physique, le mouvement, l'invention d'agrès pour les disciplines du cirque.

Le CNAC dispose de deux sites : • un cirque historique de 874 places, deux maisons d'accueil et un restaurant interne. • un site dit « des chapiteaux », d'une surface de 20 000 m², accueillant plusieurs chapiteaux, un manège et ses écuries, des hangars techniques, des locaux administratifs et un nouveau bâtiment pour l'école qui sera construit en 2014 • Budget annuel : 4,8M€

• Partenaire principal : Ministère de la culture et de la communication. Autres soutiens sur actions : Ville de Châlons-en-Champagne, Conseil Général de la Marne et Conseil Régional de Champagne-Ardenne (année d'insertion professionnelle) • Equipe : 37 ETPT.

Missions / Activités : Le directeur général (H/F) est chargé(e) de :

- Mettre en œuvre les orientations générales de l'établissement définies par le directeur, en cohérence avec la politique de l'Etat. De par son implantation, ces orientations prennent également en compte les spécificités territoriales.
- Définir et mener le projet pédagogique et artistique de l'école, constitutif du cycle d'études conduisant au DNSP-artiste de cirque, élaboré et mis en œuvre avec l'ENACR.
- Travailler à une évolution du dispositif d'insertion professionnelle en concertation avec l'Etat et la Région prenant en compte les attentes des milieux professionnels.
- Préparer l'évolution de la structure au plan juridique et de la gestion des ressources financières et humaines afin de rapprocher le CNAC des modalités opératoires propres aux établissements publics.
- Assurer la direction de l'établissement sous tous ses aspects et ses activités.

Profil : • Professionnel reconnu, ayant une connaissance approfondie des arts du cirque, vous avez une expérience confirmée de direction dans ces différents aspects (mise en œuvre des projets, gestion d'établissement, management d'équipes,...) • Vous connaissez les enjeux de la pédagogie et de l'enseignement supérieur artistique, notamment du cirque. • Vous connaissez les contextes professionnels nationaux et internationaux rattachés au monde du cirque et au spectacle vivant en général, ainsi que les différentes institutions et acteurs qui y sont à l'œuvre. • Vous possédez un sens du service public, des qualités d'organisation et d'animation, une aisance relationnelle et la capacité à travailler en équipe. • Le poste requiert une mobilité et implique de multiples échanges au niveau international, nécessitant l'usage de la langue anglaise.

Modalités de candidature : Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à envoyer au plus tard le 25 août 2012 inclus par courrier et simultanément par courriel à :

• **Monsieur le Président du CNAC**, 1 rue du Cirque, 51000 Châlons-en-Champagne secretariat.direction@cnac.fr

• **Monsieur le Directeur général de la création artistique**, 62 rue Beaubourg, 75003 Paris, jacqueline.duchesne@culture.gouv.fr.

Les candidats retenus seront invités à présenter un projet artistique et pédagogique devant un jury • Poste à pourvoir à partir de novembre 2012.



L'Office de diffusion et d'information artistique
de Normandie

Recrute

Son directeur / Sa directrice

L'ODIA Normandie a pour mission de développer le secteur professionnel du spectacle vivant de Normandie. Association loi 1901, il est financé conventionnellement par la Région Haute-Normandie, la Région Basse-Normandie, les départements du Calvados, Manche, Seine-Maritime, Orne et Eure, l'Etat (DRAC de Haute-Normandie et DRAC de Basse-Normandie), les villes de Rouen et du Havre.

Le siège principal de l'ODIA Normandie est à Rouen, et un bureau est implanté à Caen. Son équipe permanente se compose de huit salariés et son budget annuel est à hauteur de 1100 K€.

Missions

Le directeur/la directrice aura pour missions :

- La conduite du projet de l'Office adopté par les instances statutaires et les partenaires financiers.
- La réflexion et la mise en œuvre des évolutions nécessaires au développement de l'Office.
- Le suivi artistique des secteurs théâtre et danse en Haute-Normandie.

Profil souhaité

- Professionnel/le du spectacle confirmé/e, le directeur/la directrice a une très bonne approche des modes de production et de diffusion des spectacles, une expertise artistique avérée, une excellente connaissance des réseaux culturels et artistiques nationaux, voire internationaux et une expérience des relations avec les collectivités locales et territoriales.
- Il/Elle atteste d'une expérience dans la direction ou l'administration d'un établissement culturel ou d'une structure du spectacle vivant et maîtrise les aspects administratifs, budgétaires et gestionnaires de la fonction.
- Une attention particulière sera portée à ses qualités de direction et d'animation d'une équipe qui travaille de façon collective et transversale.
- Permis B et anglais courant exigés.

Conditions

Contrat à durée indéterminée.

Convention collective de l'animation, cadre groupe I.

Lettre de motivation et CV seront adressés à Monsieur José Sagit, Président, avant le **15 septembre 2012**.

ODIA Normandie
Pôle régional des savoirs - 115 boulevard de l'Europe
76100 Rouen

Les candidat/es présélectionné/es seront invité/es à rédiger une note d'intention qui devra notamment prendre en compte les conclusions de l'audit financier et organisationnel actuellement réalisé à la demande de la Région Basse-Normandie et de la Région Haute-Normandie.

www.odianormandie.fr



LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC D'Auvergne RECHERCHE

DIRECTRICE/TEUR (F/H) MJC MONTLUÇON

POSTE BASÉ À MONTLUÇON (ALLIER)

La MJC Montluçon joue un rôle culturel et social majeur depuis 1966 au sein du bassin de vie montluçonnais (70000 hab.) Elle est pôle de ressources pour la création et la diffusion des musiques actuelles. Installée au cœur d'un quartier d'habitat collectif en réhabilitation, la MJC est dotée de trois salles de spectacle équipées : un club, jauge 350 - une salle assis/debout, jauge 450/750 - un cabaret décentralisé, jauge 100, un atelier et trois studios de répétition de musiques actuelles. L'équipement principal vient de faire l'objet d'une rénovation architecturale ayant permis une recomposition des locaux d'activité et d'administration et la mise en place d'un accueil mutualisé avec la médiathèque et le service jeunesse. Cet équipement est agréé Centre Social par la CAF Allier. Il accueille également des activités de reliure, poterie, yoga, danse hip-hop... Les activités de la MJC seront partagées, courant 2013, entre une Scène de Musiques Actuelles et un Espace Social et Culturel - pôle d'accompagnement de projets. Les deux structures seront amenées à travailler en étroite collaboration et à trouver une synergie innovante. Une nouvelle aventure se présente aujourd'hui pour la MJC :

- la situation financière est assainie après une période de difficultés
- l'équipe et le Conseil d'Administration sont mobilisés
- une mission de direction est en cours et un suivi sera fait avec la personne recrutée
- le soutien des collectivités et des institutionnels est réaffirmé

MISSIONS Salarié(e) de la FRMJC, le ou la directeur (trice) assure, en lien permanent avec le bureau et par délégation des instances statutaires de l'association et dans le respect des valeurs d'éducation populaire, la mise en œuvre de la politique générale ainsi que la gestion humaine, financière et le développement du projet de la MJC, à savoir :

- la définition et la mise en œuvre du projet associatif, social et culturel de la MJC notamment dans le cadre des missions attribuées par les partenaires publics (définition et négociation d'un contrat triennal d'objectifs avec la ville de Montluçon et avec le Conseil Général - Direction de la Jeunesse...)
- la mise en œuvre d'une dynamique culturelle et territoriale en favorisant notamment les actions transversales impliquant les structures et partenaires du territoire de Montluçon et plus largement au niveau départemental et régional
- la direction, la gestion humaine, financière et matérielle de la MJC
- la co-animation de la préfiguration de la scène de musiques actuelles de Montluçon (en 2012 et 2013) en collaboration avec les partenaires culturels locaux et avec les partenaires institutionnels et les collectivités.

PROFIL Professionnel(le) de l'animation, de la médiation culturelle. Niveau Bac + 3 minimum.

- Compétences avérées et expérience dans le domaine du développement de projets sociaux, culturels et territoriaux
- Compétences et engagement dans le domaine de la vie associative et dans l'accompagnement de projets et l'action culturelle
- Compétence dans le domaine du management d'équipe et capacités éprouvées à la coordination, la gestion et l'animation d'équipe(s)
- Aptitudes au travail en réseau avec les différents partenaires institutionnels et associatifs
- Compétences dans le domaine juridique et de la gestion
- Connaissances souhaitées dans le domaine de l'accompagnement musical
- Grande capacité d'organisation et maîtrise des outils informatiques
- Excellente capacité rédactionnelle (dossiers, rapports, notes) et orale
- Très grande disponibilité
- Permis de conduire

CONDITIONS

- Poste à plein temps (35 h)
- Rémunération groupe 7 de la convention collective de l'animation
- Délai de réponse : 1^{er} août 2012 → Entretien d'embauche à prévoir entre le 27 et le 30 août 2012. → L'installation à Montluçon de la personne recrutée et de sa famille sera facilitée par les services de la Ville.

CONTACTS

→ Emmanuel BAJARD
Président FRMJC
Maison des Services
Place Danièle Casanova
03100 MONTLUÇON
Tél mobile : 06 81 75 05 59

→ Pascal AUCLAIR et Marielle IMBERT
Chargés de Mission / Direction
MJC de Montluçon
18 avenue de Fontbouillant
03100 MONTLUÇON
Tél mobile : 06 08 63 92 26



PÔLE
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA MUSIQUE
SEINE-SAINT-DENIS
ÎLE-DE-FRANCE

www.polesup93.fr

RECRUTE SON DIRECTEUR (H/F)

Le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique Seine-Saint-Denis / Ile-de-France (Pôle Sup'93) est un établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) dans le cadre du décret du 27 novembre 2007. Ouvert en septembre 2009, l'établissement propose, en partenariat avec l'Université Paris 8 et le Cefedem Ile-de-France, un cursus d'études conduisant à l'obtention du DNSPM en lien avec la licence « Arts, mention Musique » et à l'obtention du Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique.

Actuellement, le Pôle Sup'93 est constitué en association loi 1901 de préfiguration d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) qui sera créé à l'été 2012.

MISSIONS :

Nommé pour un mandat de cinq ans renouvelable, le Directeur a pour mission d'élaborer et de conduire le projet artistique, culturel et pédagogique d'établissement à partir des orientations politiques définies par le Conseil d'administration. A ce titre, il met en œuvre les formations habilitées par le ministère de la Culture et de la Communication, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience (VAE). La formation à la pédagogie, dans une volonté d'innovation, doit constituer un point fort du projet d'établissement.

PROFIL :

EXPÉRIENCE SIGNIFICATIVE DANS LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT ARTISTIQUE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OU DE STRUCTURE CULTURELLE D'ENVERGURE

- Maîtrise de la conduite de projets en lien avec des partenaires institutionnels.
- Connaissance de l'environnement juridique, financier et administratif des collectivités territoriales.
- Maîtrise des enjeux de l'enseignement supérieur en général et de l'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, en particulier s'agissant des objectifs de professionnalisation et d'insertion dans les métiers d'interprètes et d'enseignants.
- Connaissance des milieux artistiques professionnels, des réseaux de diffusion et de création, des réseaux professionnels et des problématiques de l'enseignement artistique initial et spécialisé.
- Compétences managériales et capacité à fédérer et à travailler en équipe.

Le profil de poste et une note d'orientation relative aux missions et priorités fixées par les partenaires publics sont téléchargeables sur le site de l'établissement :
www.polesup93.fr/recrutement

Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront auditionné(e)s par le jury sur la base d'un projet d'orientations pédagogique, artistique et culturelle pour l'établissement.

CANDIDATURES : Curriculum Vitae et lettre de motivation à adresser avant le **28 septembre 2012** (date de la Poste faisant foi) à :

Madame la Présidente
Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique
Seine-Saint-Denis Ile-de-France
RECRUTEMENT DIRECTEUR
4 avenue de la Division Leclerc
93300 Aubervilliers

En copie par e-mail à :
recrutement@polesup93.fr

RENSEIGNEMENTS
01 43 11 25 03
recrutement@polesup93.fr





Recrute un(e) DIRECTEUR/TRICE

- Établissement culturel intercommunal, le Théâtre Ici et Là est une régie autonome personnalisée à caractère industriel et commercial.
- Implanté à Mancieulles - Communauté de Communes du Pays de Briey - Meurthe-et-Moselle. 11 000 habitants.
- Lieu de diffusion et de création pluridisciplinaire qui dispose de 2 salles : 1 lieu de diffusion (156 à 310 places), 1 fabrique artistique (104 places).
- Établissement en convention (2010-2013) avec État-DRAC Lorraine, Région Lorraine, Département de Meurthe-et-Moselle, Communauté de Communes du Pays de Briey.

MISSIONS PRINCIPALES Elaboration et conduite du projet artistique et culturel de l'établissement : proposer et formaliser un projet d'activités (diffusion, soutien à la création et coproduction, action culturelle et médiation) ■ Direction administrative, budgétaire et encadrement du personnel ■ Suivi de la contractualisation ■ Représentation de l'établissement auprès des partenaires.

PROFIL Formation supérieure ■ Expérience en direction d'établissement culturel ■ Connaissance de la création artistique contemporaine et de ses réseaux ■ Sens des relations humaines et aptitude à fédérer une équipe ■ Connaissance des procédures administratives et comptables dans le domaine public ■ Grande disponibilité.

STATUTS Contrat de droit public 3 ans renouvelable ■ Possibilité d'évolution en CDI droit public ■ Rémunération selon expérience.

POSTE À POURVOIR AU 1^{ER} OCTOBRE 2012.

Candidature (lettre de motivation / CV) avant le 23/07/2012 à adresser conjointement à :

→ Mr Le Président, Théâtre Ici et Là, 11 rue du Parc, 54790 Mancieulles.

→ Mr Le Président, Communauté de Communes du Pays de Briey,

40 Rue Carnot, 54150 Briey

Renseignements : 03 82 21 38 19.

SCÈNES DU JURA,

Scène nationale multi-sites en préfiguration, recherche

UN(E) ADMINISTRATEUR-(TRICE) ADJOINT(E)

POSTE À POURVOIR AU 1^{ER} OCTOBRE 2012

SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTRICE ET DU DIRECTEUR ADJOINT

Scènes du Jura est une structure multi-sites (Dole, Lons-le-Saunier, Champagnole, Poligny, Morez, Saint-Amour, Salins-les-Bains), développant un projet artistique et culturel autour des écritures d'aujourd'hui. Un temps fort consacré à la création méditerranéenne a lieu chaque année en mai.

Missions principales

- Coordination générale de la structure et suivi des différentes activités liées au projet artistique et culturel : suivis de l'activité, des plannings du personnel et de l'accueil des artistes.
- Assiste le Directeur adjoint sur les suivis administratifs, budgétaires et logistiques : bons de commandes, factures, supervision de la paye et des charges sociales, préparation des suivis de gestion, des statistiques financières, suivi des contrats de cessions avec les compagnies, rédaction et suivi des conventions avec les partenaires.
- Montage, suivi et coordination dans la mise en place de projets d'actions artistiques et culturelles.

Profil

- Formation supérieure en gestion et administration des entreprises

culturelles ● Expérience similaire avérée ● Bonne connaissance du milieu artistique et culturel et des institutions ● Grande disponibilité, aisance orale et rédactionnelle, sens du travail en équipe ● Maîtrise de l'outil informatique ● Permis B indispensable.

Conditions d'emploi et lieux de travail

- Contrat à durée indéterminée à temps plein ● Conditions et rémunération selon la Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles (Cadre - Groupe 2)
- Poste basé à Lons-le-Saunier, exercera son activité dans tous les lieux placés sous la responsabilité de Scènes du Jura, y compris les lieux extérieurs aux Théâtres de Lons et Dole.

Merci d'envoyer lettre de motivation, CV et photo le plus rapidement possible à :
Madame Virginie BOCCARD,
Directrice
SCÈNES DU JURA
4, rue Jean Jaurès
39000 Lons-le-Saunier

VILLE DE SAINT-PRIEST

PROFIL DE POSTE

CATÉGORIE : A, B

FILIÈRE : Administrative

CADRE D'EMPLOI : Attaché, Rédacteur

POSTE : Administrateur du Centre Culturel

AFFECTATION : Direction de l'Animation – Théâtre Théo Argence

MISSIONS

Sous l'autorité du Directeur du Théâtre Théo Argence et du Château de Saint-Priest :

- ▶ Vous êtes chargé(e) d'assurer la mission de gestion administrative et financière notamment :
 - Gestion budgétaire : préparation et suivi du budget, suivi et analyse des recettes (Billetterie, Bar, partenariats divers), réflexion sur les politiques tarifaires,
 - Gestion administrative : établissement des contrats et des conventions avec les artistes et les partenaires, rédaction des documents liés aux marchés publics à procédure adaptée,
 - Gestion de personnel : suivi des personnels vacataires et intermittents (contrats, payes...), suivi administratif des personnels permanents (plannings, absences, congés...),
 - Mise en place et suivi d'outils adaptés au projet du Théâtre Théo Argence et aux partenariats privés ou publics qu'il implique (tableau de bord et analyse du fonctionnement de l'équipement et de pilotage de l'activité, prospective, etc...),
 - Partenariats et financements : recherche de financements publics et privés en appui à la programmation artistique, préparation et suivi des dossiers de demande de subvention (aux plans budgétaires et rédactionnelles),
- ▶ Vous contribuez à l'évolution du projet artistique du Théâtre Théo Argence en participant à sa stratégie institutionnelle et à son ancrage dans les réseaux professionnels du spectacle vivant,
- ▶ Vous encadrez le travail d'un adjoint administratif chargé de la comptabilité, de la paye des intermittents, suivi des contrats, de la gestion de l'accueil des artistes et de l'intendance,

COMPÉTENCES

- Diplôme Bac +3, idéalement assorti d'une expérience d'un poste similaire, dans un Centre Culturel,
- Formation spécialisée et/ou une expérience professionnelle dans le domaine culturel ou artistique souhaitée,
- Maîtrise de la méthodologie de conduite de projet,
- Connaissance des finances publiques,
- Capacités d'organisation et sens des responsabilités,
- Qualités relationnelles,
- Forte disponibilité,
- Autonome, motivé par l'action artistique,
- Maîtrise des outils informatiques,

HORAIRES DE TRAVAIL

- ▶ Selon les règles en vigueur au sein de la collectivité et du service définies dans le cadre de l'accord ORTT.

TRAITEMENT

- ▶ Traitement indiciaire + Régime indemnitaire + Prime de fin d'année.

Veuillez nous transmettre votre lettre et C.V sous la référence T6D35 avant le 10 juillet 2012 à :
Mairie de Saint-Priest
Place Charles Ottina
69800 SAINT-PRIEST
Ou par e-mail : emploi-formation@mairie-saint-priest.fr

LE VOLCAN
 SCÈNE NATIONALE
 LE HAVRE recrute :

UN(E) SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)

Le Volcan, scène nationale du Havre, recrute un(e) secrétaire général(e). Avec ses deux salles de 530 places et de 220 places à l'ancienne gare maritime du Havre pendant les travaux de réhabilitation des théâtres, la scène nationale propose chaque année plus de 60 spectacles pour près de 250 représentations publiques. A terme le Volcan développera ses activités sur deux sites, dont l'un entièrement nouveau qui contiendra notamment ses bureaux, une salle modulable et des studios de répétitions.

MISSIONS

Sous l'autorité du directeur, le/la secrétaire général(e) est membre de l'équipe de direction,

- Il/elle encadre et coordonne le secrétariat général et le Pôle public de la scène nationale,
- Il/elle définit en lien avec le directeur les orientations du Pôle public dans un souci permanent d'ouverture du Volcan à un nouveau public,
- Il/elle supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de communication, de relations avec les publics, de relations presse et participe à la rédaction des textes en lien avec la programmation artistique,
- Il/elle développe des partenariats avec les structures culturelles régionales et les médias.

COMPÉTENCES

- Expérience solide et confirmée dans des fonctions analogues,
- Très bonne connaissance du spectacle vivant et affinités prononcées pour les écritures et la création contemporaines, ainsi que pour les enjeux du spectacle en espace public,
- Qualités relationnelles et rédactionnelles, sens de l'organisation et du management,
- Dynamisme, rigueur, polyvalence, disponibilité et autonomie,
- Maîtrise de l'informatique (connaissance de Régiespectacle et de CPwin souhaitée), des outils du web et de l'image en général,
- Maîtrise de l'anglais.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNERATION

CDI de droit privé, statut et rémunération de cadre 3 tels que définis dans la convention collective des entreprises artistiques et culturelles en fonction de l'expérience des candidats.

Poste à pourvoir au plus tard au 1er décembre 2012.
 Lettre de candidature accompagnée d'un CV à adresser **avant le 22 août 2012**, exclusivement par mail à : dir@levolcan.com

PROF-CULTURE

TGP
 THÉÂTRE GÉRARD PHILIPPE
 CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE SAINT-DENIS
 DIRECTION - CHRISTOPHE RAUCK

Le TGP-CDN de Saint-Denis recrute

UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC / CDI À TEMPS PLEIN

En lien avec le projet artistique, sous l'autorité du secrétaire général et en collaboration avec les équipes de Communication, de Billetterie et d'Accueil, elle ou il dirigera l'équipe des relations avec le public et aura la responsabilité **des missions suivantes** :

- Élaborer, mettre en œuvre et suivre le projet de relations avec le public dans ses différents aspects : développement et fidélisation des publics, actions et pratiques artistiques, projets avec des artistes.
- Assurer l'encadrement, l'accompagnement et l'animation d'une équipe (2 postes, un(e) apprenti(e), un(e) stagiaire).
- Assurer la coordination avec la communication, la billetterie et l'accueil.
- Développer et mettre en place de nouveaux partenariats pour assurer le rayonnement du TGP.

Profil recherché et compétences :

- Expérience significative dans un poste similaire.
- Bonne connaissance et curiosité pour le théâtre, le spectacle vivant et les artistes.
- Sens de l'organisation, rigueur et écoute.
- Goût pour le travail de terrain et pour le travail en équipe.
- Imagination et réactivité.

Salaires envisagés : rémunération selon expérience.
 Poste à pourvoir au 1^{er} octobre 2012.
 Candidature uniquement par courriel avant le 1^{er} septembre 2012 à l'attention de Christophe RAUCK / direction@theatregerardphilippe.com

OPERA DE LILLE

L'Opéra de Lille, EPCC doté d'un budget de 12 millions d'euros pour une équipe permanente de 50 personnes, propose chaque saison une soixantaine de représentations. Le projet artistique lancé en 2004 vise à développer une programmation artistique innovante avec pour objectif de toucher un public large et diversifié.

UN(E) SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)

MISSIONS

Sous l'autorité de la directrice, le/la secrétaire général(e) est membre de l'équipe de direction.

- Il/elle encadre et coordonne le Secrétariat Général qui compte 11 collaborateurs permanents et 40 agents d'accueil.

- Il/elle définit en lien avec la directrice les **orientations de communication générale** et impulse une dynamique d'ouverture de l'Opéra à un nouveau public.

- Il/elle supervise **l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de communication, de relations avec les publics, de relations presse et de billetterie** et rédige les **textes en lien avec la programmation artistique**.

- Il/elle développe des **partenariats avec les structures culturelles régionales et les médias** et élabore des **projets audiovisuels**.

- Il/elle assure **l'information auprès des institutionnels** ainsi que l'accueil des personnalités.

- Il/elle pourrait être amené(e) à collaborer à la **programmation danse**.

COMPÉTENCES & QUALITÉS REQUISES

- Expérience significative dans un poste équivalent.

- Très bonne connaissance du spectacle vivant et en particulier de la danse, de la musique et de l'opéra.

- Affinité avec un projet artistique favorisant la création.

- Qualités relationnelles avec tous les publics.

- Dynamisme, rigueur, polyvalence, disponibilité.

- Qualités rédactionnelles.

- Maîtrise de l'anglais.

- Maîtrise de l'informatique et des outils liés au web.

POSTE EN CDI À POURVOIR LE 1ER OCTOBRE 2012

La candidature doit être envoyée au plus tard le **20 juillet 2012** (lettre de motivation et CV) à l'attention de Caroline SONRIER - Directrice par mail à recrutement@opera-lille.fr.

PROFIL DÉTAILLÉ DU POSTE DISPONIBLE SUR WWW.OPERA-LILLE.FR

UN(E) RÉGISSEUR(SE) LUMIÈRE

MISSIONS

Au sein de la Direction Technique et de Production, placé(e) sous la responsabilité hiérarchique des deux régisseurs généraux, le/la régisseur(se) lumière a pour principales tâches les activités suivantes :

- Il/elle **organise et encadre** l'équipe d'électriciens permanents (3 personnes) et intermittents.

- Il/elle **s'assure du respect des consignes de sécurité** par son équipe.

- Il/elle **prépare et met en œuvre le matériel lumière** pour les spectacles accueillis, les créations et les tournées, en collaboration avec les régisseurs généraux.

- Il/elle **gère et entretient** le matériel lumière.

Travail en horaires décalés les soirs et week-end.

POSTE EN CDI À POURVOIR EN NOVEMBRE 2012

PROFIL DÉTAILLÉ DU POSTE DISPONIBLE SUR WWW.OPERA-LILLE.FR

COMPÉTENCES & QUALITÉS REQUISES

- CAP d'électricien ou équivalent, idéalement complété par une ou plusieurs formations professionnelles en régie du spectacle option lumière.

- Expérience d'au moins 2 années dans un poste similaire, dans le milieu du spectacle vivant.

- Habilitations au travail en hauteur et électrique, CACES 1A.

- Connaissances en électricité, ainsi qu'en matière de normes et de risques électriques.

- Maîtrise de la technologie du matériel et des équipements d'éclairage du spectacle vivant.

- Connaissance des règles de base en matière d'hygiène, de sécurité et de législation du travail.

- Aptitude aux fonctions d'encadrement et d'animation d'équipe.

- Connaissance du logiciel AUTOCAD.

- Lecture de la musique appréciée.

La candidature doit être envoyée au plus tard le **28 septembre 2012** (lettre de motivation et CV) à l'Opéra de Lille, 2 rue des Bons-Enfants, BP. 133, 59 001 Lille Cedex, à l'attention de Pierre FENET - Directeur administratif et financier, ou par mail à Emilie.Dujardin@opera-lille.fr, secrétaire : edujardin@opera-lille.fr.



LE CCNFCB RECRUTE

Un(e) attaché(e) de production et de diffusion

En coordination étroite avec la Directrice, le Secrétaire général et le Responsable administratif et financier le / la attaché(e) de production et de diffusion aura pour principales missions :

- la promotion, la prospection et la négociation et l'organisation de la diffusion des pièces et des projets de création hors cadre de Joanne Leighton,
- la mise en œuvre du montage et du suivi des productions,
- l'administration et l'organisation des tournées et leur accompagnement,
- la gestion du fichier diffusion.

PROFIL SOUHAITÉ

- très bonne connaissance du spectacle vivant et en particulier du champ chorégraphique, de ses réseaux locaux, nationaux, européens,
- excellentes capacités relationnelles et rédactionnelles,
- sens du dialogue et du travail en équipe,
- disponibilité et mobilité,
- anglais, lu, parlé et écrit,
- expérience dans un poste similaire.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION

- CDI,
- poste basé à Belfort à pourvoir à partir du 10 septembre 2012,
- salaire selon expérience et sur la base de la CCNEAC,
- permis B indispensable.

Un(e) chargé(e) de la communication et des nouveaux médias

En coordination étroite avec la Directrice, le Secrétaire général le / la chargé(e) de la communication et des nouveaux médias aura pour principales missions :

- mise en œuvre de la stratégie de visibilité, de communication et de mise en réseau du CCNFCB,
- gestion de la communication écrite, des relations avec le graphiste, de la diffusion de l'information,
- gestion des relations presse écrite et audiovisuelle,
- gestion de la politique de nouveaux médias, suivi de l'évolution du site internet, création de nouveaux outils de communication utilisant les nouveaux médias, suivi et gestion du site internet transfrontalier relaisspectalesfrancesuisse.eu,
- organisation et gestion de la banque d'images et suivi du projet de numérisation des archives audiovisuelles de la compagnie,
- suivi du projet d'édition autour des Veilleurs de Belfort.

PROFIL SOUHAITÉ

- excellentes capacités relationnelles et rédactionnelles,
- sens du dialogue et du travail en équipe,
- connaissance du spectacle vivant et en particulier du champ chorégraphique,
- disponibilité et mobilité,
- anglais, lu, parlé et écrit,
- bonne connaissance des logiciels suivants : photoshop, indesign, filemaker, powerpoint, drupal,
- expérience dans un poste similaire.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION

- CDD à 80%,
- poste basé à Belfort à pourvoir à partir du 10 septembre 2012 au 5 avril 2013,
- salaire selon expérience et sur la base de la CCNEAC,
- permis B.

Merci d'adresser votre candidature pour ces deux postes (lettre de motivation et CV) avant le 24 août 2012 uniquement par e-mail à :

Joanne Leighton, Directrice - j.leighton@ccnfc-belfort.org
Laurent Vinauger, Secrétaire général - l.vinauger@ccnfc-belfort.org

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTÉ À BELFORT
3, AVENUE DE L'ESPÉRANCE - 90000 BELFORT



Commune d'Andrézieux-Bouthéon,
Région Rhône-Alpes, Agglomération stéphanoise
recrute par voie statutaire ou contractuelle

UN CHARGÉ DES RELATIONS PUBLIQUES H/F

Catégorie C

LOCALISATION DU POSTE : Théâtre du Parc d'Andrézieux-Bouthéon

DESCRIPTION DU POSTE :

Placé sous l'autorité du directeur du Théâtre du Parc, le ou (la) chargé(e) des relations publiques travaille à la mise en œuvre d'une démarche générale de promotion et de communication de la saison culturelle. Dotée de qualités rédactionnelles et relationnelles, il ou (elle) développe une stratégie fédératrice de conquête des publics liée à la programmation artistique et aux activités du lieu.

MISSIONS :

- Il ou (elle) aura en charge l'animation d'un réseau d'acteurs et de personnes relais travaillant dans des champs aussi diverses que l'éducation, le secteur associatif, le champ social, la presse, ou encore le tissu économique...
- Il ou (elle) aura en charge le suivi du lien privilégié avec les établissements scolaires.
- Il ou (elle) aura en charge la mise en œuvre des outils de valorisation du théâtre, en lien avec le service communication de la ville.
- Au sein d'une équipe de six personnes, il ou (elle) participera à la création d'une atmosphère conviviale et accueillante par son implication dans les dispositifs existants ou à inventer : les avants et après spectacles, le service au bar, les temps de rencontres...

CONDITIONS D'EMPLOI :

Travail à temps complet, 35 heures hebdomadaires annualisées.

Poste à pourvoir : **le 1er septembre 2012**

Date limite des candidatures : **15 juillet 2012**

Candidature à adresser à : Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - Avenue du Parc - B.P. 32
42161 ANDREZIEUX-BOUTHEON cedex
Site internet : www.andrezieux-bouthéon.com

PROFILCULTURE

Le Centre culturel Aragon-Triolet d'Orly
(386 places), association loi 1901, qui propose une programmation pluridisciplinaire (30 spectacles) et une programmation cinéma (salle classée Art et Essai) recrute un(e)

Chargé(e) des relations avec le public

CDI TEMPS PLEIN – SOUS L'AUTORITÉ DE LA DIRECTRICE DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION.

POSTE À POURVOIR EN SEPTEMBRE 2012



MISSIONS

- Développement des partenariats auprès des établissements 1^{er} et 2^{ème} degré de la ville et des villes voisines.
- Élargissement des publics par le développement et l'entretien des relations avec les divers milieux de la population.
- Chargé(e) de l'accueil et des relations avec les compagnies : collecte des documents de communication, gestion logistique de l'accueil des artistes.
- Correcteur et réviseur des documents de communication qui concernent l'activité du centre culturel.

PROFIL

- Expérience confirmée sur un poste similaire dans le secteur culturel
- Bonnes capacités rédactionnelles et relationnelles, force de proposition, réactivité.
- Maîtrise de l'outil informatique (connaissance du logiciel « La billetterie » appréciée)
- Permis B indispensable

CONDITIONS

- Statut agent de maîtrise, rémunération selon CCNEAC et expérience.
- Grande disponibilité (travail régulier en week-end)

Candidature (lettre de motivation/CV) à adresser avant le 20 juillet à Mme KLASSER Caroline par courrier (1 place du Fer à Cheval 94310 Orly) et par mail à caroline.klasser@wanadoo.fr

L'Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados (ODACC),

Association sous convention avec le Conseil général du Calvados



Recrute un(e)

**Chargé(e) de mission
Musique et Enseignements Artistiques**

Sous l'autorité du directeur, vous exercerez les missions suivantes :
 ♦ Rédaction et mise en œuvre du deuxième schéma départemental des enseignements artistiques du Calvados.
 ♦ Suivi et coordination des conservatoires et écoles de musique de danse et d'art dramatique financés par le Conseil Général du Calvados.
 ♦ Suivi des enseignements artistiques et culturels sur le temps scolaire.
 ♦ Expertise des dossiers de demande de subventions présentés au département du Calvados pour tout le secteur musical, en fonctionnement et en investissement.
 ♦ Participation à la programmation musicale dans le cadre des saisons de spectacles du réseau ODACC, en milieu rural

Profil recherché ♦ Culture musicale de la musique savante aux musiques actuelles ♦ Capacité à travailler en équipe et avec des partenaires
 ♦ Esprit d'initiative, autonomie et aptitude à la médiation ♦ Connaissance du statut associatif et de l'administration des collectivités territoriales
 ♦ Maîtrise des outils informatiques ♦ Permis de conduire indispensable
 ♦ Disponibilité

Statut ♦ Cadre groupe G ♦ CDI de droit privé à temps complet
 ♦ Convention collective de l'animation

Candidature ♦ Adresser lettre de motivation + CV avant le 31 août 2012 à : Monsieur Henri Girard, Président de l'ODACC, 36 rue Fred Scamaroni, 14000 Caen

♦ Poste à pourvoir le 12 novembre 2012

♦ Renseignements sur le poste auprès de Jacky Besnier, Directeur de l'ODACC, au 02 31 57 18 20

domaine d'O

domaine départemental d'art et de culture

**LE DOMAINE D'O recrute son
DIRECTEUR TECHNIQUE (H/F)**

en CDD pour remplacement d'un salarié absent

Le domaine d'O est un établissement public à caractère industriel et commercial gérant l'ensemble des activités culturelles au Domaine d'O à Montpellier : une saison d'hiver d'octobre à avril (70 représentations), le festival jeune public « Saperlipopette » en mai, l'accueil de six festivals de mai à août, un Réveillon le 31 décembre.

Un parc de 23 hectares permettant l'implantation de lieux de spectacle temporaires, un théâtre de 221 places, un amphithéâtre à ciel ouvert de 1800 places, un théâtre de 600 places à partir de 2013.

Placé sous l'autorité du directeur, le directeur technique est associé à la réflexion du projet artistique, dont il assure la mise en œuvre technique. Il fait partie intégrante de l'équipe de direction.

MISSIONS PRINCIPALES

- organiser l'évaluation et la gestion technique des spectacles et des manifestations organisées par le domaine d'O ;
- veiller au respect de la réglementation des ERP en matière d'hygiène et sécurité ainsi qu'en matière de sécurité incendie et d'accessibilité pour les spectateurs et les personnels ;
- travailler en concertation avec les opérateurs des festivals accueillis au Domaine d'O ;
- diriger l'équipe technique composée de 2 régisseurs permanents, une secrétaire technique, un magasinier, un technicien polyvalent ;
- recruter les techniciens du spectacle nécessaires aux activités du domaine d'O et de certains festivals accueillis au Domaine d'O ;
- assurer une participation active aux spectacles organisés par le domaine d'O ;
- proposer des améliorations des équipements scéniques fixes et mobiles, suivre leur réalisation.

COMPÉTENCES REQUISES

- avoir une expérience significative dans des fonctions similaires ;
- affirmer une réelle autonomie tout en ayant un sens aigu de l'organisation et de la gestion du personnel ;
- maîtriser les normes des ERP et les procédures de sécurité et posséder le SSIAP 1 au minimum ;
- avoir des qualités relationnelles, le goût du travail en équipe, un sens de l'écoute ;
- avoir une expérience de suivi de chantier de construction d'un lieu de spectacle ;
- connaître les logiciels de bureautique (Word, Excel) ;
- avoir une grande disponibilité ;
- permis B obligatoire.

CONDITIONS D'EMPLOI

CDD pour remplacement d'un salarié absent, du 1^{er} septembre 2012 au 30 septembre 2013.
 Rémunération : convention Syndec filière technique, groupe 3.
 Contraintes horaires du poste : disponibilité horaire, activité se déroulant souvent en soirée ou week-end.

CANDIDATURE

Adresser lettre de motivation + CV avant le 17 juillet 2012 à :
 Monsieur le Directeur du domaine d'O
 178, rue de la Carrière - 34090 Montpellier
 Contact : nahbabach@domaine-do-34.eu

LE DÉPARTEMENT
SOUTIEN LA CULTURE



La Ville de Dijon (153 000 habitants), Côte d'Or, capitale de la région Bourgogne, ville d'art et d'histoire, 1h30 de Paris par TGV recrute par voie statutaire (mutation, détachement ou liste d'aptitude)

**pour son pôle culture et rayonnement,
direction de la culture**

**Un Régisseur Général (h/f)
(catégorie B)**

Sous l'autorité du cadre de la DAC responsable des théâtres et des manifestations culturelles, vous travaillez en collaboration étroite avec les membres de la Direction de la Culture (14 agents) et encadrez les techniciens et agents d'accueil des théâtres et des manifestations.

Vous assurez l'instruction et la négociation des fiches techniques des partenaires accueillis dans les théâtres ou programmés par la Ville, la planification et l'encadrement du travail des régisseurs permanents et intermittents ainsi que la conception des dossiers techniques des manifestations culturelles de la Ville.

Vous proposez par ailleurs le recrutement de techniciens intermittents et intervenez sur la gestion et l'exploitation du matériel, sur le contrôle et le respect des consignes de sécurité, ainsi que sur la supervision de la maintenance des bâtiments et des équipements. Vous apportez également votre expertise aux agents de la DAC pour tout dossier relevant de vos compétences.

Justifiant d'une expérience de régie générale ou direction technique dans une structure culturelle, vous connaissez les équipements techniques et maîtrisez les règles de sécurité (habilitations électriques, ssiap 1).

Doté du sens du travail en équipe, de qualités techniques, organisationnelles, relationnelles et de gestion, vous possédez le sens du travail en équipe ainsi qu'une grande disponibilité notamment en soirée et week-end.

Veuillez faire parvenir votre candidature (CV + lettre de motivation), avant le 06/08/2012, à la Direction des Ressources Humaines, Bureau du Recrutement, BP 1510, 21033 DIJON Cedex
 Tél. 03.80.74.50.50 / 53.29 / 71.06

www.ville-dijon.fr

Structures de création et de diffusion

Direction

CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE (51). Directeur général (h/f). → [Voir page 17](#)

ODIA NORMANDIE (76). Directeur (h/f). → [Voir page 17](#)

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MONTLUÇON (03). Directeur (h/f). → [Voir page 18](#)

ACTION CULTURELLE DU PAYS DE BRIEY POUR LE THÉÂTRE ICI ET LÀ (54). Directeur (h/f). → [Voir page 19](#)

PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA MUSIQUE SEINE SAINT-DENIS ÎLE-DE-FRANCE. Directeur (h/f). → [Voir page 18](#)

APMAC, association pour le prêt de matériel d'animations culturelles à Saintes (17). Directeur (h/f). Cand. avant le 23/07. Entretiens fin août. À pourvoir le 1/10. www.apmac.asso.fr

FAMDT, Fédération des associations de musiques et danse traditionnelles à Parthenay (79). Directeur (h/f). Cand. avant le 12/07. Entretiens 2^e quinzaine de juillet. accueil@famdt.com

FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU (43). Directeur général (h/f). Cand. avant 6/08. www.chaise-dieu.com

Administration / production / diffusion

SCÈNES DU JURA. Administrateur adjoint (h/f). → [Voir page 19](#)

LE VOLCAN, scène nationale du Havre (76). Secrétaire général(e). → [Voir page 20](#)

OPÉRA DE LILLE (59). Secrétaire général(e). → [Voir page 20](#)

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTÉ à Belfort (90). Attaché(e) de production et de diffusion. → [Voir page 21](#)

THÉÂTRE DUNOIS à Paris. Chargé(e) de la conquête des publics et de l'ancrage territorial. Cand. avant le 13/07. CDI Emploi tremplin. Pour le 1/09. nellylegrevellec@theatredunois.org

COMPAGNIE LE PHALÈNE à Paris. Administrateur (h/f). Cand. avant le 17/07. CDI à pourvoir de suite. thierrycollet@wanadoo.fr

COMPAGNIE DU ZIEU DANS LES BLEUS à Fère-en-Tardenois (02). Administrateur de production (h/f) Paris, Fère-en-Tardenois, Beauvais. garraud@duzieu.net

ARTEFACT à Sainte-Maxime (83). Administrateur (h/f) + chargé(e) de développement. À pourvoir au plus tard en septembre. admin@artefact-lab.com

SMARTFR à Paris. Gestionnaire d'activités à Nantes. Cand. avant le 17/08. CUI CAE pour mi-septembre. recrutement@smartfr.fr

COMPAGNIE LA FIDÈLE IDÉE à Nantes (44). Chargé(e) de diffusion expérimenté(e). Mission de septembre à décembre, renouvelable. contact@lafideleidee.fr

COMPAGNIE SUCCURSALE 101 à Reims (51). Administrateur (h/f). Cand. avant le 31/07 www.s101.fr

Communication / Relations publiques

THÉÂTRE GÉRARD PHILIPPE - CDN DE SAINT-DENIS (93). Directeur des relations avec le public (h/f). → [Voir page 20](#)

CENTRE CULTUREL ARAGON TRIOLET à Orly (94). Chargé(e) des relations avec le public. → [Voir page 21](#)

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTÉ à Belfort (90). Chargé(e) de la communication et des nouveaux médias. → [Voir page 21](#)

MC93, RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS à Bagnolet (93). Attaché(e) aux relations publiques. Cand. avant le 13/07. CDD 10 mois dès le 10/09. rencontres-choregraphiques@wanadoo.fr

Technique

OPÉRA DE LILLE (59). Régisseur lumière (h/f). → [Voir page 20](#)

DOMAINE D'O à Montpellier (34). Directeur technique (h/f). → [Voir page 22](#)

ENSEMBLE - ORCHESTRE DE BASSE NORMANDIE à Caen (14). Régisseur d'orchestre. Pour le 1/10. orchestredebassenormandie@lensemble.com

VILLE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY (77). Régisseur général de l'Espace culturel (h/f). Cand. avant le 13/07. À pourvoir au 1/10. www.profilculture.com

LE GRAND T, scène conventionnée Loire-Atlantique à Nantes (44). Directeur technique adjoint (h/f). Cand. avant le 10/07. Pour le 1/09. tech@legrandt.fr

Autres

OFFICE DÉPARTEMENTAL D'ACTION CULTURELLE DU CALVADOS (14). Chargé(e) de mission musique et enseignements artistiques → [Voir page 22](#)

PROQUARTET à Paris. Chargé(e) de formation et d'action culturelle. CDD évolutif en CDI à pourvoir en septembre. zeisel@proquartet.fr

LES CONCERTS DE POCHE à Féricy (77). Chargé(e) de projet et assistant(e) à l'action culturelle. CDD 9 mois, possible évolution CDI. À pourvoir le 28/08. aude.chandone@concertsdepoche.com

HEXAGONE SCÈNE NATIONALE DE MEYLAN (38). Chargé(e) du mécénat et du développement pour l'Atelier Arts Sciences. Cand. avant le 13/07. CDD à pourvoir le 15/09, possible reconduction. administration@theatre-hexagone.eu; michel.ida@cea.fr

Fonction publique territoriale

VILLE DE LYON pour le Théâtre du Point du Jour (69). Directeur (h/f). → [Voir page 13](#)

VILLE DE SAINT-PRIEST pour le Théâtre Théo Argence et Château de Saint-Priest (69). Administrateur (h/f). → [Voir page 19](#)

COMMUNE D'ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON pour le Théâtre du Parc (42). Chargé(e) des relations publiques. → [Voir page 21](#)

VILLE DE DIJON (21). Régisseur général (h/f). → [Voir page 22](#)

VILLE DE BIÈVRES (91). Responsable du service Vie associative, culture, événementiel et jeunesse. recrutement@bievres.fr

VILLE DE BOURGES (18). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 14/07. www.ville-bourges.fr

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
Fax 02 40 20 60 30
emploi@lalettredu spectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

VILLE DE VINEUIL (41). Responsable de la communication, des manifestations et de la vie associative (h/f). Cand. avant le 13/07. À pourvoir le 1/09. angelique.pean@vineuil41.fr

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94). Directeur de l'École de danse (h/f). www.profilculture.com

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AIN À BOURG-EN-BRESSE. Coordinateur action culturelle (h/f). Cand. avant le 13/07. recrutement@cg01.fr

VILLE DE MONTBÉLIARD (25). Directeur adjoint du service, responsable administratif et financier (h/f). Cand. avant le 15/07. Référence RH/culture. www.montbeliard.com

VILLE DE VIVIERS (07). Responsable Culture (h/f). Cand. avant le 15/08. l.rovatti@mairie-viviers.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE à Beauvais (60). Directeur (h/f) pour le Centre culturel de rencontre Jean-Jacques Rousseau. contact-drh@cg60.fr

CA VALENCIENNES MÉTROPOLE. Directeur de l'animation dramatique (h/f). Cand. avant le 15/07. www.valenciennes-metropole.fr

VILLE D'IVRY-SUR-SEINE (94). Responsable du Hangar. courrier@ivry94.fr

VILLE DE MÉRIGNAC (33). Directeur du conservatoire de musique, danse et art dramatique (h/f). Cand. avant le 20/07. ressources.humaines@merignac.com

Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur www.pole-emploi-spectacle.fr

pôle emploi EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

ONYX - LA CARRIÈRE. Stéphane Leca, directeur du Théâtre de Chartres (28), succédera en septembre à Paul Morizeau à la direction d'Onyx-La Carrière à Saint-Herblain (44).

VILLE DE PARIS. François Brouat, conseiller du maire en charge de la culture, est nommé directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris, en remplacement de Laurence Engel. Succédant à François Brouat, Rima Abdul-Malak, directrice de cabinet de Christophe Girard, adjoint chargé de la culture, a été nommée conseillère culture du cabinet de Bertrand Delanoë. Au sein du cabinet, Rima Abdul-Malak et Anne-Sophie de Gasquet, conseillère au cabinet du maire depuis octobre 2010, seront conjointement en charge de la culture.

LE MOULIN DU ROC. Paul-Jacques Hulot [NOTRE PHOTO] est nommé à la direction du Moulin du Roc, scène nationale de Niort (79). Il a dirigé la Faïencerie, scène conventionnée de Creil (60), après avoir occupé le poste de directeur de production à Karwan, pôle de développement des arts de la rue et des arts du cirque, à Marseille (13).

SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE. Thierry Boré, directeur de l'ODIA Normandie et conseiller théâtre en Haute-Normandie, sera, à la rentrée, le nouveau directeur de l'agence régionale Spectacle vivant en Bretagne, à Rennes (35).

OPÉRA NATIONAL DE PARIS. Myriam Ould-Braham vient d'être nommée danseuse étoile de l'Opéra national de Paris. Elle a fait toute sa carrière au sein de la compagnie nationale.

ENSEMBLE AKADÊMIA. Valérie Lafont a succédé à Géraldine Breton à l'administration d'Akadêmia, ensemble vocal et instrumental de musique ancienne, à Épernay (51). Elle a été directrice de l'agence de concerts Cinquièmes Cordes, responsable de production et administratrice d'ensembles et théâtres.

SYNDEAC. Irène Basilis [NOTRE PHOTO], directrice du Syndicat des entreprises culturelles et artistiques (Syndeac), devient conseillère culture de Jean-Jack Queyranne (député du Rhône et président du conseil régional de Rhône-Alpes).

COMPAGNIE ARUSPICE CIRCUS. Lyce Rota, chargée d'administration et de production, quitte la compagnie lyonnaise Aruspice Circus. Grégory Douriez prend le relais.

PARCOURS

Carole Rambaud, directrice du Théâtre Espaces Pluriels, à Pau

Elle prend la suite de Michel Vincenot à la tête d'un lieu emblématique pour la danse.

L'ex-directrice déléguée du centre chorégraphique national du Havre, Carole Rambaud, née en 1959 à Douala (Cameroun), est entrée dans la danse par les arts plastiques. Ses études la conduisent en histoire de l'art à la Sorbonne où elle étudie la réception des cultures extra-européennes au début du vingtième siècle. Elle abandonne cette recherche pour s'occuper d'expositions au centre culturel de Boulogne-Billancourt. En 1988, elle en monte une, consacrée à Akarova et aux costumes de danse qu'elle élabore la nouvelle génération de chorégraphes. C'est une révélation, au moment où elle suit le cursus de l'Anfiac (Association pour la formation et l'information artistiques et culturelles). En 1990, elle monte pour le musée de Toulon une exposition sur Delsarte, le théoricien de la danse moderne. Le Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauevallon en



est partenaire. Elle rejoindra alors l'équipe qu'anime Gérard Paquet, jusqu'à la dissolution de cette association, suite aux attaques de la mairie frontiste de Toulon. Durant ces années où elle est devenue conseiller artistique, Carole Rambaud a rencontré un jeune chorégraphe prometteur, Hervé Robbe. Quand ce dernier lui demande de l'aider à rédiger son projet pour le CCN du Havre, elle saute le pas. L'expérience va durer treize ans. Carole Rambaud apporte sa sensibilité aux arts plastiques à un chorégraphe que ce domaine passionne. L'année dernière, quand Hervé Robbe a quitté le CCN, elle ne le suit pas. «*Nous nous quittons en excellents termes, je suis d'ailleurs présidente de son association, mais j'ai envie d'autres expériences*». À Pau, elle veut renforcer la singularité du Théâtre Espaces Pluriels, y préserver la force de la danse, et renforcer l'outil. Peut-être avec des studios de répétitions. | P. V.

CHÂTEAU ROUGE. Jacques Maugein quittera la direction de Château rouge, centre culturel d'Annemasse (74), fin septembre, après 17 ans. Frédéric Tovany [NOTRE PHOTO] lui succédera dès le 1^{er} octobre. Il dirige, pour la Communauté de communes du Pays de Briey, le Théâtre Ici et Là - Action culturelle du Pays de Briey (Espace culturel Saint-Pierremont et fabrique artistique la Menuiserie), à Mancieulles (54).



DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME. Sonia Leplat, coordinatrice de la politique culturelle et associative à la Ville de Rouen (76), sera chef du Service culture au Département de Seine-Maritime, le 16 août, à la suite de Catherine Scelles qui, depuis décembre, dirige la mission Unesco au Département.

COMPAGNIE LA FIDÈLE IDÉE. Blandine Prot, également en poste à la Turmelière, à Liré (49), comme médiatrice du livre, a rejoint la compagnie nantaise la Fidèle Idée, en tant qu'attachée de développement du Pôle lectures publiques.

SACEM. Claire Giraudin devient chef de cabinet auprès du directeur général de la Sacem, Jean-Noël Tronc. Blaise Mistler est nommé directeur des relations institutionnelles

FESTIVAL AFRICOLOR. Philippe Conrath cède la direction du Festival Africolor à Sébastien Lagrave, ex-directeur du Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve (93), et devient président de l'association.

CENTRE CULTUREL JEAN HOUDREMONT. Armelle Vernier, conseillère au Bureau du théâtre, de la danse du cirque et des arts de la rue de la Ville de Paris, devient directrice du Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve (93). Elle remplace Sébastien Lagrave qui prend la direction d'Africolor, en Seine-Saint-Denis.

HALLES DE SCHAERBEEK. Christophe Galent [NOTRE PHOTO] succédera en décembre à Fabienne Verstraeten à la direction des Halles de Schaerbeek, à Bruxelles. Secrétaire général du Volcan, scène nationale du Havre, il est aussi chargé de mission pour les actions culturelles, les débats et le développement international auprès du Off d'Avignon.



ENSEMBLE POIREL. Guillaume Sadon est le nouveau directeur technique de l'Ensemble Poirel à Nancy (54). Il a été régisseur lumière au théâtre de la Méridienne, scène conventionnée sur les écritures scéniques croisées, à Lunéville (54). Il remplace David Gilardot.